

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES: Mme SYLVIE GIRARD, présidente
Mme MARIE-JOSÉ AUCLAIR, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENTS HYDROÉLECTRIQUES
DE CHUTE-ALLARD ET RAPIDES-DES-COEURS
PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 21 septembre 2004 à 19 h
Sous-sol de l'église Marie-Médiatrice
770, rue Réal
La Tuque

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2004	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
DÉPÔT DE DOCUMENTS	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	1
M. JOHN BURCOMBE	20
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	32
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. JOHN BURCOMBE	38
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	45
M. JOHN BURCOMBE	62
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	71
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR SUR LA CONSTRUCTION.....	79
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR SUR LE MERCURE	84
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR SUR LA LIGNE DE TRANSPORT	86
M. JOHN BURCOMBE	94
MOT DE LA FIN	100

**SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2004
SÉANCE DE LA SOIRÉE
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors bonsoir tout le monde, bienvenue à cette troisième séance de la première partie des audiences sur les projets d'aménagements hydroélectriques de Chute-Allard et de Rapides-des-Cœurs.

10

Alors je vais commencer par demander peut-être aux personnes-ressources s'il y a des documents à déposer ou des questions à compléter.

15

PAR M. GILLES LEFEBVRE:

Non, madame la Présidente.

20

PAR LA PRÉSIDENTE:

Dans la salle non plus, ça va?

Et pour le promoteur, monsieur Arnaud, est-ce qu'il y a des documents à déposer?

25

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui, on est en train de préparer la liste, on va tout vous déposer ça demain matin.

30

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK, merci.

35

**PÉRIODE DE QUESTIONS
QUESTIONS DE LA COMMISSION**

40

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pour le moment, comme j'ai pas d'intervenant en liste, je vais passer à un questionnement, peut-être pour les personnes-ressources en particulier, alors plus particulièrement pour le dépôt en tranchées qui est situé à Wemotaci.

45 On comprend de l'étude d'impact qu'il y aura un rehaussement de niveau d'eau pour les premières cellules, j'y vais rapidement dans mon résumé, des premières cellules et du fossé, la tranchée sur le côté.

50 Et ma question est d'abord pour le ministère de l'Environnement, j'aimerais que vous nous expliquiez d'abord un peu la réglementation en regard des dépôts en tranchées, la responsabilité du ministère ainsi que celle, étant donné qu'il est sur une réserve autochtone, dans une zone de communauté autochtone, la responsabilité du ministère des Affaires indiennes à cet égard.

PAR M. GILLES LEFEBVRE:

55 Pour ce qui est de la responsabilité du ministère, le fait que le dépôt soit sur une réserve indienne, donc en territoire fédéral, je dirais qu'historiquement et de façon administrative, le ministère de l'Environnement n'est pas intervenu sur des réserves. Donc le site de Wemotaci n'est pas autorisé par le ministère de l'Environnement et le ministère a peu d'information sur ce site.

60 L'information dont on possède, finalement, c'est de l'information qui était contenue dans l'étude d'impact.

PAR LA PRÉSIDENTE:

65 Donc on comprend que pour les sites, entre autres celui-ci, le site autochtone, c'est pas le ministère de l'Environnement qui va aller faire par exemple des vérifications ou qui va avoir la responsabilité de ces sites-là?

70 **PAR M. GILLES LEFEBVRE:**

Le site est fermé et le ministère n'est jamais allé faire d'inspection sur le site actuel.

75 Il y a un nouveau site qui a été développé à dix kilomètres (10 km) du village, et là, il est en territoire public et il a été autorisé par le ministère de l'Environnement, et le ministère en fait l'inspection.

PAR LA PRÉSIDENTE:

80 OK. Je vais revenir d'ailleurs pour de l'information sur ces sites-là, mais pour le site qui est sur la réserve, donc on comprend que les informations que vous avez, en regard de la contamination et tout ça, c'est ce que vous avez retrouvé dans l'étude d'impact du promoteur, d'Hydro-Québec, dernièrement.

85 **PAR M. GILLES LEFEBVRE:**

Tout à fait.

90 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et donc, en fait ce que j'essayais de savoir, s'il est fermé, depuis 96?

95 **PAR M. GILLES LEFEBVRE:**

Depuis 96.

PAR LA PRÉSIDENTE:

100 Donc depuis sept (7) ans, mais qui l'a fermé, pourquoi il a été fermé. L'historique de ce site-là, donc le ministère de l'Environnement l'a pas?

PAR M. GILLES LEFEBVRE:

105 On n'a pas d'historique. Ce qu'on sait, c'est qu'il aurait été ouvert, d'après l'information contenue dans le rapport encore, en 80 ou 85 et fermé en 96.

Les déchets qui ont été déposés, c'est des déchets domestiques et quelques déchets biomédicaux aussi. Et c'est à peu près toute l'information dont on dispose actuellement.

110 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

115 OK. Mais la responsabilité, par exemple vous avez pas les informations à savoir si c'est un site qui doit être décontaminé s'il y a un problème, pour les raisons pour lesquelles il a fermé à l'époque.

Parce que j'ai l'impression qu'il a quand même pas fait la durée de vie prévue en regard de la capacité d'accueil.

120 **PAR M. GILLES LEFEBVRE:**

Nous n'avons pas d'information là-dessus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

125 Monsieur Arnaud, est-ce que vous avez ces informations-là, sur les raisons pour lesquelles le site est fermé, et les raisons pour lesquelles par exemple sa capacité d'accueil est encore...

PAR M. PATRICK ARNAUD:

130 Céline va répondre.

PAR Mme CÉLINE BELZILE:

135 Dans le fond, nous, c'est pas pour une raison de contamination que ce site-là a fermé, mais ce qu'on a compris, nous, de l'historique qu'on est allé chercher, c'est que sa capacité d'accueil était complétée. Donc sur l'ensemble de la superficie, il y a un certain nombre de couches qui peuvent être utilisées, là il est remblayé à un certain niveau et donc, le site a été fermé.

140 Donc c'est vraiment plus lié, nous, ce qu'on a compris par rapport aux informations qu'on a obtenues, c'est au niveau de sa capacité d'accueil qui était comblée.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

145 Il faut dire aussi que le dessus du site, c'est des déchets, du gros déchet solide. Alors je pense que traditionnellement, on remplit pas par-dessus avec des déchets domestiques. À partir du moment où on a créé une zone de gros déchets solides, du ferrailage et tout ça, bien là, on peut plus tellement monter en hauteur.

150 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK. Et je demanderais peut-être, est-ce que c'est monsieur Cocoo qui peut me répondre ou monsieur Laloche, au niveau du site d'enfouissement?

155 **PAR M. SIMON COOCOO:**

Je peux vraiment pas répondre à ça, c'est un dossier que j'ai pas regardé de près.

PAR LA PRÉSIDENTE:

160 OK. Et est-ce que monsieur Laloche non plus, ou un autre?

PAR M. SIMON COOCOO:

165 Je pense pas, non. Il y a une équipe technique qui travaille là-dessus, à Wemotaci, au sein du Conseil. Mais la teneur des discussions, j'ai pas idée.

PAR LA PRÉSIDENTE:

170 Donc on pourrait avoir, en vous acheminant un questionnaire, de l'information de la part de ces personnes-là qui s'en occupent au sein du Conseil, pour savoir les raisons pour lesquelles il a fermé et la problématique qu'il a pu causer au sein de la communauté?

PAR M. SIMON COOCOO:

175 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

180 OK.

185 Donc j'essaie de voir, pour le ministère de l'Environnement, dans le cadre du dossier qui est présenté, il y a un site qui serait ennoyé en partie, qui est déjà contaminé pour le moment, j'ai regardé dans le cadre de l'étude d'impact les courbes de contamination qui sont plus particulières soit en 94, 93-94 et 2003, il y a des augmentations, j'aimerais que – vous, ça vous dit quoi, pour le ministère de l'Environnement, quand vous voyez ça dans le projet?

190 Est-ce que ça vous préoccupe, est-ce que la méthode qui est prévue par le promoteur pour la gestion de cet aspect-là du dossier, elle convient au ministère de l'Environnement?

PAR M. GILLES LEFEBVRE:

195 Ce qu'on dit effectivement, le site, d'abord au départ, n'est pas conforme parce que ne serait-ce qu'au niveau de la localisation par rapport aux cours d'eau, par rapport à l'élévation, par rapport à la nappe phréatique, et ce qui est documenté, c'est des dépassements au niveau des critères au niveau des puits qui ont été faits dans le site ou en périphérie du site.

200 Nous, ce que ça nous dit, c'est que les données que l'on a sont quand même très variables, tant d'un site à l'autre que d'une date à l'autre. On a un peu de difficulté à avoir une certaine évolution, une certaine tendance au site. Ça nous rend un peu inconfortable par rapport aux propositions ou décisions qui sont prises actuellement.

205 C'est vraiment de faire un suivi, et sans savoir exactement quel est le niveau d'intervention qu'Hydro-Québec entend prendre par rapport au site.

210 Nous, nous allons regarder ça, l'analyse, madame la Présidente, l'analyse n'est pas faite du dossier, nous allons regarder ça avec nos spécialistes chez nous, voir quelles sont les avenues possibles, comment on doit aborder finalement la problématique au sujet du site en question, quelles sont les exigences qu'on devrait mettre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

215 Parce qu'on comprend que la solution qui est proposée, en fait elle fait référence quand même à une dilution. Je sais qu'en termes de dilution, en regard de la nouvelle réglementation, en principe ce serait pas permis.

PAR M. GILLES LEFEBVRE:

220 En principe, ça ne serait pas permis.

PAR LA PRÉSIDENTE:

225 Mais je sais que ça peut dépendre du taux de dilution, mais je vous avoue que quand on lit ça, on se dit, il me semble que, d'abord c'est pas conforme, la situation actuelle.

Et j'essaie aussi de comprendre, en regard de ce qui est proposé par le promoteur sur le suivi, et si après, si ça convient pas, s'il y a quelque chose qui va pas, on va réagir. Mais là, ma question: une fois que c'est ennoyé, qu'est-ce qu'on peut faire dans un site.

230 Parce que le promoteur propose, bien à ce moment-là, il y a aussi l'option, éventuellement, de déménager le site, étant donné la proximité avec l'eau mais aussi le fait qu'il serait ennoyé, mais on peut pas déménager un site après qu'il soit ennoyé.

235 Et donc, dans les propositions, est-ce que vous considérez qu'il doit juste y avoir un suivi ou qu'il doit y avoir, au préalable, une décision.

PAR M. GILLES LEFEBVRE:

240 La décision est pas prise à ce sujet-là. Bon, on pourrait faire appel peut-être aux spécialistes, comme on vous l'a déjà mentionné, par voie téléphonique, les personnes qui s'occupent de ce genre de dossier dont on parle, pour voir quelles sont les avenues possibles.

245 Il faut dire que normalement, un site en tranchées n'a pas d'eaux de lixiviation, normalement la tranchée est faite, quand c'est fait selon les normes, ils font une tranchée qui est quand même relativement assez élevée au-dessus de la nappe phréatique, lorsque la tranchée est pleine, c'est rempli et c'est réégalisé, et puis normalement, il y a pas de résurgence à la surface.

250 Donc dans le règlement actuel, il y a pas de norme à cet effet-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

255 OK. Mais est-ce qu'on peut penser que dans la courbe d'augmentation entre autres du DCO, l'oxygène, chimie et tout ça, et puis aussi au niveau des coliformes totaux, il y a comme une courbe à un moment donné qui augmente de façon exponentielle, est-ce que c'est parce qu'il y a une cellule particulière qui, elle, commence à ce moment-là à se recycler un peu plus et donc qui provoque une certaine contamination?

260 On comprend aussi que la contamination, elle est très importante près du site mais elle diminue assez rapidement. Mais à ce moment-là, est-ce qu'il y a un phénomène qui se passe là, et ce que j'essaie de comprendre, est-ce que ça va être exponentiel ou ça se limite là et ça va descendre.

265 Parce que la solution proposée, est-ce qu'elle va permettre, d'après ce qu'on voit dans l'étude d'impact, elle va permettre une certaine dilution, une dilution plus importante de la même quantité, en tout cas ce qui est amené comme argument, mais est-ce que ça va continuer à augmenter, la contamination, le degré de contamination?

PAR M. GILLES LEFEBVRE:

270 Je l'ignore complètement. D'ailleurs les sites, les relevés qui ont été faits, on parle de demande chimique en oxygène, si on prend en tout cas un exemple, le premier qui me vient à l'image, c'est qu'en juillet 2003, on avait une valeur de cent quatre-vingt dix mille (190 000), en octobre 2003, on avait moins de dix mille (10 000), pour le même site. Les valeurs sont très variables.

275 Ce que je disais tout à l'heure, on a de la difficulté à voir une tendance ou à se positionner par rapport aux valeurs qui sont inscrites.

280 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Monsieur Lefebvre, est-ce que le site pose un problème, actuellement, pour la santé, pour la santé des gens ou même pour l'écosystème, selon vous?

285 **PAR M. GILLES LEFEBVRE:**

Il y a pas d'évaluation qui a été faite, je pense qu'il y a pas d'évaluation qui a été faite.

290 L'opinion que je pourrais donner, c'est mon opinion à moi qui, compte tenu des paramètres qui sont impliqués, quand même, c'est du fer, du zinc, des coliformes totaux, des demandes chimiques en oxygène, c'est quand même des paramètres moins agressifs que d'autres qu'on pourrait connaître au niveau de la santé, et compte tenu de la dilution qu'il pourrait

y avoir au niveau du Saint-Maurice, je pense, sous toutes réserves, que le risque peut être faible. Mais c'est sous toutes réserves.

295

PAR LA COMMISSAIRE:

OK, merci.

300

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc oui, c'est ça, je regardais justement même les résultats d'analyse d'eaux souterraines, il y a quand même, au niveau de la demande chimique, à un moment donné on parle d'une norme d'eaux de lixiviation de cent mille (100 000), et à certains PZ, on est rendu à quatre cent mille (400 000), trois cent soixante mille (360 000), cent vingt mille (120 000), cent trente mille (130 000), deux cent soixante-dix mille (270 000).

305

Est-ce que ce sont des variations qui sont habituellement signe qu'il y a un problème ou ça peut être simplement une période d'élimination plus importante due au contenu d'une cellule?

310

PAR M. GILLES LEFEBVRE:

Je pourrais pas vous répondre là-dessus, madame la Présidente. On peut vérifier, on peut faire une vérification.

315

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc, c'est ça. Et en termes de responsabilité, qui est responsable de ce site? C'est pas un site orphelin. Vous le voulez pas?

320

Vous comprenez dans quel sens? Oui, madame Paul.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Deux (2) choses. Une première chose, on va faire une vérification téléphonique ce soir concernant votre question plus précise sur les concentrations qu'on rencontre et est-ce que c'est quelque chose d'habituel dans ce genre de site là ou est-ce qu'il faut s'inquiéter.

325

Deuxièmement, quelle est la responsabilité, je pense qu'on pourrait passer toute la soirée là-dessus. C'est sûr que ce n'est pas un site dont le ministère de l'Environnement a hérité.

330

Maintenant probablement, je dis bien probablement, parce que c'est vraiment pas, non seulement c'est pas de mon ressort mais en plus, c'est pas le même palier gouvernemental, mais Affaires indiennes Canada a certainement quelque chose à y voir, autant dans son éventuel déplacement que dans l'espèce de gestion ou de vérification postfermeture qu'on peut en faire.

335

340 J'ajouterais que les informations fournies par Hydro-Québec, par le suivi, le suivi est d'après moi essentiel à poursuivre, compte tenu des valeurs justement extrêmement variables qu'on rencontre, et ça aurait été intéressant d'avoir peut-être un peu plus de détails sur leur possibilité à eux d'intervention face à un éventuel problème d'augmentation d'une contamination soit des paramètres qu'on détecte déjà ou d'autres paramètres.

PAR LA PRÉSIDENTE:

345 Donc vous voulez dire, on comprend que c'est un suivi après l'enneigement?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

350 Avant. En tout cas moi, si vous voulez mon opinion personnelle, je poursuivrais encore tant qu'il y a pas mise en eau du bief, et a posteriori, une fois la mise en eau faite, oui, il faut voir, vérifier le problème.

355 Mais pour les discussions qu'on a eues avec nos experts, ils sont très hésitants à faire je dirais un pronostic de ce qui va se passer avec ce bief-là. Il va y avoir une remontée de la nappe phréatique, il peut y avoir effectivement une augmentation de certains paramètres, comme il peut y avoir une diminution du fait du gradient hydraulique qui va être modifié.

360 C'est très difficile de s'avancer dans une évaluation après la mise en eau, mais il y aurait peut-être lieu, en fait on a deux (2) possibilités, ou on attend et on fait un suivi ou on agit avant de savoir ce que ça va donner.

365 Et agir avant de savoir, bien là, ça veut dire, est-ce qu'on cape, est-ce qu'on déménage ces déchets-là, si on les déménage, est-ce qu'on les achemine au dépôt en tranchées existant, donc on va en réduire la durée de vie de façon significative, est-ce qu'on en ouvre un autre, et si on en ouvre un autre en terre publique, c'est sûr que le ministère de l'Environnement aura à intervenir pour l'autorisation de ce dépôt-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

370 Le deuxième dépôt qui est ouvert et qui fonctionne actuellement, il est en terre publique?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Oui.

375 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK, donc sous la responsabilité du ministère de l'Environnement.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

380

C'est ça. Et il a fait l'objet d'une autorisation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

385

OK. Et c'est un dépôt qui a une durée de vie de combien?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

390

Personnellement, je peux pas vous donner la réponse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

395

Avant de passer peut-être au promoteur, je vais demander de l'information à ce sujet-là, j'aimerais savoir, pour le représentant du ministère des Affaires autochtones, est-ce que vous pouvez nous informer en regard de la responsabilité de la gestion de ce type de site d'enfouissement sur une réserve autochtone, en termes de responsabilité légale?

PAR M. RÉJEAN MORISSETTE:

400

Bien, je pense que les gens du ministère de l'Environnement ont quand même bien répondu, ça m'apparaît assez évident que dans ce cas-là, l'expérience, c'est que ça relève de l'autorité fédérale, lorsque c'est sur la réserve, et les gens de l'Environnement ont été assez clairs là-dessus, et c'est la pratique aussi sur l'ensemble des réserves. C'est toujours une zone très délicate, là, disons-le, et la situation je pense est parfaitement reflétée par les propos tenus par

405

les gens du ministère de l'Environnement.

C'est qu'actuellement, ça relève d'une responsabilité fédérale, maintenant la façon dont c'est assumé au niveau fédéral, c'est tout là qu'est l'ambiguïté.

410

PAR LA COMMISSAIRE:

Pardon, ce serait qui, au fédéral, c'est le ministère des Affaires indiennes?

PAR M. RÉJEAN MORISSETTE:

415

Le ministère des Affaires indiennes ou l'équivalent du - ministère de l'Environnement fédéral, par le biais du ministère des Affaires indiennes, évidemment.

PAR LA PRÉSIDENTE:

420

Environnement Canada.

Maintenant, monsieur Boula, de Pêches et Océans?

PAR M. DOMINIC BOULA:

425

Je le sais pas, peut-être que ça permettrait d'enligner le tir sur les démarches qui ont été faites actuellement, je sais pas si, Steve, tu pourrais venir expliquer c'est quoi le lien avec les autres ministères, comment ils ont été impliqués jusqu'à maintenant et qui est consulté.

430

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui. Alors vous présenter, s'il vous plaît.

PAR M. STEVE LÉVESQUE:

435

Oui, Steve Lévesque, de Pêches et Océans. En plus, j'ai pas grand-chose à rajouter.

440

Le ministère des Affaires indiennes, autochtones, est responsable de cet aspect-là, mais on n'a pas l'information actuellement disponible à vous donner, il faudrait – c'est Nicol Tremblay, je pense que c'est Nicol Tremblay qui pourrait nous donner cette information-là, mais on n'a pas cette information-là pour le moment.

PAR LA COMMISSAIRE:

445

Moi, j'aurais une question pour monsieur Boula. Est-ce que ce site-là est conforme à la Loi sur les pêches, est-ce que vous avez de l'information là-dessus?

PAR M. DOMINIC BOULA:

450

Non, j'ai pas l'information là-dessus. Actuellement, c'est pas en milieu aquatique, actuellement, à ce que j'en connais, c'est pas un habitat du poisson.

455

Maintenant, est-ce que l'implication de l'envoiement de ce site-là, il faudrait que je vérifie chez nous c'est quoi l'implication au niveau de la Loi sur les pêches, il y a l'article 36 qui interdit le relargage de substances nocives, qui est administré par Environnement Canada.

460

Donc je pense que vous auriez beaucoup plus d'informations à consulter les Affaires indiennes, Ressources naturelles, Santé Canada et Environnement Canada, ça fait plusieurs portes à aller frapper, mais je pense que tous ensemble, ils documenteraient beaucoup mieux cet aspect-là que moi ce soir.

PAR LA COMMISSAIRE:

465 Mais à partir du moment où on va l'envoyer, le site, ça deviendrait un milieu aquatique.
Est-ce que ça touche votre juridiction?

PAR M. DOMINIC BOULA:

470 C'est ce que je dis, actuellement c'est pas un habitat du poisson, lorsqu'il va être envoyé,
au niveau des substances nocives, c'est beaucoup plus l'article 36, qui relève d'Environnement
Canada.

475 Mais maintenant, pour les détails, l'administration de cet article-là, ce serait beaucoup
mieux de consulter...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Paul, vous aviez un mot?

480 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

Oui, je voudrais simplement préciser que le site ne sera pas submergé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

485 Non, mais il y a quand même un rehaussement de la nappe d'environ sept mètres (7 m).

PAR Mme MIREILLE PAUL:

490 Il va y avoir un rehaussement du niveau d'eau dans le ruisseau adjacent, mais ça
demeure un milieu terrestre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

495 Mais le fossé, lui, va être envoyé.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

500 Le fossé, effectivement, le niveau d'eau dans le fossé remonte.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Même le rebord externe du fossé, pas du côté du site, mais l'autre bord, lui va être
envoyé.

505 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

Oui.

510 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud, j'aimerais ça vous entendre effectivement sur cette problématique que vous soulevez dans l'étude d'impact, pour laquelle vous avez des propositions, mais ce qu'on semble comprendre, c'est que vous êtes à évaluer, justement, vous allez pouvoir évaluer qu'en cours de route, c'est ce qu'on comprend, la problématique du DET, du dépôt en tranchées.

515

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui, alors je voudrais dire, d'abord faire un préambule, je vais passer la parole à Céline parce que je pense qu'elle va montrer un peu plus la démarche technique qu'on a faite, mais je pense que ce qu'il est important de faire ressortir, comme l'a très bien fait ressortir madame Paul, c'est qu'on parle pas d'ennoiement, on va pas en faire un habitat du poisson, bien sûr.

520

Il y a un rehaussement de la nappe phréatique, la partie basse du site va avoir plus d'eau et nous, devant le chaotique des résultats et des mesures, on a choisi de prendre la solution de faire un suivi rigoureux, avec un état de référence au début, et ensuite un suivi pendant plusieurs années, et de pouvoir voir si le phénomène de dilution fait qu'il y a aucun problème.

525

PAR LA PRÉSIDENTE:

530 Mais s'il y avait un problème?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Alors s'il y a un problème, c'est évident qu'on assure toujours un suivi avec l'autorité responsable qui, en l'occurrence, ce sont les ministères avec qui on travaille, et s'il y a un problème, c'est évident qu'on va trouver une solution avec les ministères.

535

Mais je pense qu'il y a une démarche. S'il y avait eu une problématique latente immédiatement, c'est évident qu'on aurait pris une solution ou on aurait proposé une solution. Mais devant l'incertitude des résultats, on préfère voir l'évolution, et ça, ça veut pas dire attendre dix (10) ans, ça veut dire tout de suite agir, voir l'évolution et pouvoir mesurer le réel impact, et pouvoir prendre la bonne décision.

540

Maintenant moi, je peux vous assurer qu'Hydro-Québec est une société responsable, et que s'il y avait le moindre problème, Hydro-Québec trouverait une solution avec les autorités.

545

PAR LA PRÉSIDENTE:

550 Maintenant, je comprends, en tout cas j'imagine, je suppose que vous auriez un site non contaminé, ce serait plus agréable pour vous, plus simple.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

555 Oui, c'est évident.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Un site décontaminé.

560 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui, oui, c'est évident.

PAR LA PRÉSIDENTE:

565 Et est-ce que le choix de tout de suite penser à déménager les cellules n'est pas plus préférable pour vous?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

570 Bien écoutez, actuellement, je pense que le déménagement de ces cellules, c'est quand même plusieurs millions de dollars, c'est pas une bagatelle de cinquante mille dollars (50 000 \$).

575 Alors avant de commencer à déménager un site qui a été contaminé par d'autres, oui, on est conscient que c'est nous qui amenons un projet et qui amenons une problématique, mais devant la petitesse de l'ennoiement, c'est ça qu'il faut bien voir, c'est pas comme si on submergeait le site, là on se sentirait beaucoup plus inquiet, mais là, il se trouve qu'un des biefs, par le biais d'un ruisseau, va atteindre le site, site qui est déjà en train de suinter naturellement.

580 Donc nous, on voudrait voir quelle va être l'évolution de ce faible ennoiement en profondeur, et est-ce qu'on va être capable finalement de pouvoir dire, dans deux (2) ans, il y a absolument aucune modification par rapport à aujourd'hui. À ce moment-là, bien, il y a pas de raison qu'on prenne des mesures particulières.

585 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais est-ce que je me trompe ou la solution que vous avez choisie, c'est de tester la dilution en quelque part. Et puis bon, si je me réfère à la loi ou à la réglementation actuelle, la dilution, en principe, on n'est pas supposé en faire.

590 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Là, je vais laisser répondre Céline, parce qu'elle est plus spécialiste que moi.

595 **PAR Mme CÉLINE BELZILE:**

C'est-à-dire c'est à peine une coche de plus, parce que je pense que monsieur Arnaud a bien répondu.

600 Mais non, c'est pas la dilution qu'on veut tester, au fond. On veut savoir comment le site va réagir. Et je pense que du côté du ministère de l'Environnement, on l'a bien expliqué, les experts qu'on a consultés ne sont pas capables de dire, il peut y avoir effectivement une stabilisation du gradient, une fois la nappe phréatique relevée.

605 On doit d'abord bien documenter la façon dont le drainage se fait à l'intérieur du site, on veut retourner entre autres en amont du site pour voir un peu, il y a des métaux qui sont souvent présents en forte concentration, entre autres l'aluminium et le fer, de façon naturelle dans le milieu, on veut savoir si en amont de ce site-là, si ces métaux-là en grande concentration seraient présents.

610 Ça fait qu'il y aura probablement une série de paramètres qu'on va être capable de mieux comprendre, de comprendre leur provenance et de savoir donc si ce sont des sources plus ou moins naturelles ou si ça vient vraiment du dépôt. Ça, il faut le savoir.

615 Quand on parle de coliformes totaux, ce sont des paramètres qui peuvent varier énormément, effectivement, en fonction des saisons. Des fois, quand il y a des pluies plus grandes, une décomposition plus grande de la matière organique, effectivement, il peut y avoir à un moment donné une concentration plus grande de coliformes, c'est pas nécessairement des coliformes fécaux, il y a comme une différence à faire entre ces deux (2) types de coliformes.

620 La demande biologique en oxygène ou chimique en oxygène, aussi, est un facteur qui varie beaucoup. On est dans un petit tributaire qui est intermittent, actuellement, et donc à un moment donné, quand il y a un peu d'eau dans ça, il y a une plus grande décomposition de matière et donc, une plus grande demande d'oxygène.

625 Bon, alors c'est tout des paramètres qui sont très variables, on l'a vu. Quand on va au printemps, c'est une chose, quand on va à l'automne, en crue, c'est une chose. En fait, nous, on est allé à l'été, en juillet, on est allé à l'automne et là, on a vu des grandes variations et souvent des baisses, effectivement.

630 Donc il y a une étape de compréhension, de la façon dont réagit le site en fonction des saisons, alors on va augmenter, nous, nos campagnes d'échantillonnage, c'est ça qu'on veut faire.

635 Et moi, j'aimerais revenir sur la question de la santé. On peut prendre le temps de faire le suivi, parce qu'au niveau des usages, ce n'est pas un ruisseau, il y a aucun usage aux alentours de ce site-là. Le petit ruisseau intermittent dont on parle, il y a pas de baignade, il y a personne qui va boire son eau, il y a personne qui va chercher l'eau là. Alors il y a pas d'usages à proximité du site, et comme tout reste très concentré autour du site, bien, je pense qu'on peut rassurer les gens par rapport à ce qui est santé.

640 Et le suivi va nous permettre de comprendre mieux ces paramètres-là, qui sont très changeants. Mais on va faire un état de référence avant, effectivement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

645 Et l'ennoiement est prévu pour quelle période?

PAR Mme CÉLINE BELZILE:

650 Bien, on parle de la mise en eau, la première mise en eau est dans un an et demi-deux ans (1 ½-2), 2006. Donc on a toute l'année 2005, même, je vous dirais, c'est même plus tard que ça, 2007. On a un bon deux (2) ans pour aller chercher de l'information sur le site.

PAR LA PRÉSIDENTE:

655 Pour déterminer l'origine même, dans le fond, de la contamination?

PAR Mme CÉLINE BELZILE:

660 Oui, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et donc, des chances de réussite de la solution proposée.

665 **PAR Mme CÉLINE BELZILE:**

Oui. Et puis on veut savoir, on pourra fouiller davantage avec les experts par rapport à cette stabilisation de la lixiviation, on veut savoir ça. Il est possible que tout s'arrête, là. Ça, on va pouvoir le voir aussi.

670 Et la rivière Saint-Maurice est loin, quand même, on est à quelques centaines de mètres de la rivière, alors là, pour l'instant, c'est très localisé, la dispersion de certains contaminants reste très très proche du dépôt, et donc, on n'est pas du tout inquiet pour ce qui est de la rivière Saint-Maurice comme telle.

675

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vous remercie.

680 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Après l'ennoisement ou après la mise en eau du bief, si le suivi met en évidence qu'il y a un problème avec la contamination, est-ce que ce sera possible d'intervenir sur le site?

685 **PAR Mme CÉLINE BELZILE:**

Oui, parce que comme on le disait, le site n'est pas ennoyé. Donc c'est un rehaussement de la nappe phréatique, alors je pense que madame Paul l'a expliqué, on a regardé différentes avenues, je vous dirais qu'on n'a pas encore été très loin, mais effectivement, la solution la plus
690 drastique, c'est bien sûr l'enlèvement de l'ensemble des déchets.

On pourrait aussi aller avec une partie – voulez-vous que je vous montre une coupe, peut-être? Il y a une partie...

695 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, allez-y.

700 **PAR Mme CÉLINE BELZILE:**

Alors vous avez la coupe du dépôt, il y a comme deux (2) cellules d'enfouissement, finalement. Alors je vous resitue, on a le ruisseau actuel ici, avec la cote d'élévation qui est autour de trois quarante-cinq virgule cinq (345,5 m), trois quarante-cinq et demi (345 ½ m), le ruisseau ici.

705 On a le talus, le fossé de drainage est ici, et le site de dépôt.

Il y a deux (2) cellules, une cellule qui est enfouie plus profondément, une cellule plus haute d'enfouissement de déchets. Dans le fond, celle qui pourrait éventuellement être touchée
710 par le rehaussement de la nappe phréatique, c'est cette cellule-là qui est plus profonde, et on parle d'à peu près un demi-mètre (½ m), cinquante centimètres (50 cm) de rehaussement.

Alors en ce moment, la nappe phréatique est presque en bas du fond de la cellule, alors quand on va rehausser de point cinq mètre (0,5 m), si vous voulez, donc il va y avoir un
715 cinquante centimètres (50 cm) qui va baigner davantage. Donc c'est vraiment juste un rehaussement de la nappe phréatique.

Et il y aura un rehaussement aussi à l'intérieur du fossé, et juste sur une partie.

720 Donc les solutions possibles, comme je vous disais, on peut faire l'enlèvement complet du site, on pourrait peut-être travailler sur une partie des cellules, peut-être celle justement où le fond de la cellule baigne davantage, où il y a un plus grand rehaussement de la nappe phréatique, on avait parlé de caper certaines cellules, je suis pas une spécialiste non plus mais enfin, c'est de s'assurer qu'il y a aucune lixiviation dans le milieu ambiant.

725 On avait essayé de voir si on pouvait fermer, aussi, par différentes méthodes, l'accès entre le ruisseau et le fossé, mais là, il faut regarder, c'est ça, il y a vraiment une analyse à faire au niveau des coûts, parce qu'entre autres, l'enlèvement, c'est très cher. L'efficacité de ces solutions-là.

730 L'acceptabilité de tout ça, parce que quand on bouge par exemple de grandes quantités de déchets, bien, est-ce que ça crée plus d'impacts que ça en enlève. Alors il faut regarder tout ça.

735 Mais il y a des solutions, et comme le site n'est pas ennoyé, on peut encore travailler, il est pas sous l'eau.

PAR LA PRÉSIDENTE:

740 Qu'est-ce que ça impliquerait au niveau d'un abaissement du niveau de la gestion de l'eau, la quantité, le résultat de perte en termes d'énergie, pour Hydro-Québec?

745 Parce qu'autrement dit, c'est le niveau du réservoir qui fait que c'est ennoyé sur un mètre (1 m) à peu près. Est-ce que si vous gardez le niveau un peu plus bas, à une cote plus basse, ça implique quoi pour Hydro-Québec, pour éviter d'envoyer?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

750 Actuellement, je pense qu'on est au stade où on a déterminé le niveau du bief à un niveau de gestion optimal, je pense qu'actuellement, il y aurait des méthodes, il y aurait des façons moins chères de pouvoir régler le problème localement, je veux dire ne serait-ce que si vous contemplez une solution de génie civile, tous les jours on rabat des nappes phréatiques dans les installations d'Hydro-Québec, quand on fait des postes, pour faire la construction, il faut rabattre les nappes phréatiques.

755 Donc rabattre une nappe phréatique localement, ça se fait. Donc il y aurait certainement des solutions bien moins chères qu'une perte de production liée à la baisse du niveau du réservoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

760 OK, merci.

765 Peut-être une dernière question pour le ministère de l'Environnement. Vous nous avez dit tout à l'heure que de toute façon, ce site-là n'est pas conforme, à cause de la proximité avec un cours d'eau.

Comment vous vivez avec ça, qu'on va le rendre encore plus près d'un niveau d'eau, du cours d'eau. Est-ce que ça devient plus conforme ou moins conforme, parce qu'il serait moins contaminé ou décontaminé?

770 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

Je suis pas sûre d'avoir bien compris la deuxième partie de votre question, à savoir si je suis confortable ou pas, ça je comprends, mais pourriez-vous répéter l'histoire de la contamination!

775

PAR LA PRÉSIDENTE:

780 C'est-à-dire qu'il y a deux (2) aspects là-dedans, c'est que bon, dans le meilleur des mondes, il arrive à être décontaminé ou, dans le meilleur des mondes, la solution que trouvera Hydro-Québec fera qu'il y aura pas de contamination importante ou supérieure, ou quoi que ce soit, à ce qu'elle est actuellement.

Reste que se rapproche quand même le plan d'eau du site pour lequel vous dites qu'il est déjà pas conforme d'être près d'un cours d'eau. Alors comment ça peut être autorisé.

785

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Comment la décontamination...

790 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Non, comment le fait de monter un niveau d'eau près d'un site d'enfouissement peut être autorisé, si c'est pas conforme.

795

Avez-vous d'autres cas où ça s'est fait?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

800

C'est ce que j'allais vous répondre. Sur le territoire non organisé du Québec, des dépôts en tranchées, il y en a énormément; et des dépôts en tranchées fermés, il y en a beaucoup. Et je mettrais ma main dans le feu qu'ils sont loin d'être tous aux distances réglementaires des cours d'eau qui les entourent.

805 Et le fait qu'un cours d'eau, que le cours d'eau se rapproche du dépôt en tranchées, c'est assez inusité, mais en tout cas, dans ce cas-ci, ce serait le cas, le fait que ça ne serait pas conforme et encore moins que ce que c'est déjà, serait fortement contrebalancé par le fait que le site serait complètement isolé. C'est le résultat qui compte.

810 Qu'il se trouve à un mètre (1 m) du cours d'eau, dans le fond, si ce site-là ne coule absolument pas, c'est encore une solution qui, environnementalement, est encore très acceptable.

PAR LA PRÉSIDENTE:

815 OK, je comprends. Merci.

JOHN BURCOMBE

820

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors je vais appeler un premier participant, monsieur John Burcombe.

825

Bonsoir monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

830 Bonsoir. Alors à défaut d'autres personnes, j'ai des questions peut-être pour la Ville de La Tuque. Le représentant est toujours ici, oui?

835 Je me demande, la MRC de la Haute-Mauricie a été transformée un peu en Ville de La Tuque, et j'aimerais connaître un peu pourquoi, et c'est quoi les responsabilités d'une ville par rapport à une MRC.

En particulier pour les territoires non organisés, l'exemple de la gestion des déchets vient en tête, et est-ce que la ville a déposé son plan de gestion des déchets, qui est nécessaire, je crois, à un certain moment.

840 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, monsieur Proulx.

PAR M. JUSTIN PROULX:

845

Comme j'ai déjà expliqué hier à la Commission, lors du regroupement municipal, il y a eu une fusion entre cinq (5) municipalités locales et la MRC du Haut-Saint-Maurice, pour créer une seule entité qui est régie sur la Loi des cités et villes.

850

Cependant, dans le décret de fusion, c'est bien précisé que Ville de La Tuque a aujourd'hui les responsabilités, les devoirs d'une MRC. Donc Ville de La Tuque assure toutes les responsabilités qui sont dévolues aux MRC.

855

Dans le cas du plan de gestion des matières résiduelles, le plan est très avancé, il est pas encore adopté, il y a des décisions qui ont été prises suite à la connaissance d'éventuelles fusions, on a ralenti si vous voulez l'élaboration du PGMR, et suite aux défusions, on a encore ralenti la cadence de rédaction du PGMR, mais c'est quelque chose qui devrait être adopté dans la prochaine année.

860

Donc actuellement, on n'a pas complété l'exercice.

PAR LA PRÉSIDENTE:

865

Monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

870

Alors j'ai manqué ça hier soir, je m'excuse.

Mais est-ce que je comprends bien, il y avait une défusion, que certaines municipalités maintenant ne sont pas parties de la Ville de La Tuque?

PAR M. JUSTIN PROULX:

875

Oui, il y a deux (2) anciennes municipalités locales, lors du référendum de juin dernier qui, par référendum, se sont prononcées pour le démembrement.

880

Actuellement, on est justement en comité de transition, comme les autres municipalités au Québec qui ont fait le même choix. C'est le cas de Lac-Édouard et La Bostonnais, qui sont des municipalités locales situées dans la partie est du territoire de ville de La Tuque, qui sont éloignées de la zone d'étude.

PAR LA PRÉSIDENTE:

885

Qui seraient pas dans la zone d'influence du projet.

PAR M. JUSTIN PROULX:

La zone d'étude est entièrement dans les anciens TNO.

890

PAR M. JOHN BURCOMBE:

D'accord. Alors pour ces petites municipalités comme Sanmaur, c'est quoi l'actuelle gestion des déchets et qu'est-ce qui est prévu?

895

Parce que j'ai remarqué qu'il y a beaucoup de déchets, des dépôts sauvages même de déchets, et beaucoup de contenants qui traînent partout. C'est quoi, comment les déchets sont gestionnés présentement.

900

PAR LA PRÉSIDENTE:

Dans le cadre, si on veut ramener ça avec le projet actuel, c'est en regard des déchets qui seront à gérer?

905

PAR M. JOHN BURCOMBE:

C'est un peu, on voit comment il y a une mauvaise gestion des déchets dans le passé, qui a compromis le projet, et peut-être que ça fera partie des effets cumulatifs, peut-être.

910

Est-ce qu'on vise une meilleure gestion pour le futur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Peut-être, monsieur Proulx, nous expliquer effectivement, jusqu'à maintenant, la question des déchets, je sais que lors des rencontres préparatoires, ça a été soulevé aussi, pour laquelle c'était une problématique pour un aspect en tout cas que la municipalité, en regard du projet, avait des choses à évaluer ou à gérer, est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu quelle est la problématique de la gestion des déchets actuellement, par le passé et dans le cadre, avec l'arrivée du projet, les gestions qui auront à se faire.

915

920

PAR M. JUSTIN PROULX:

Peut-être dans un premier temps, rappeler que le territoire de la ville de La Tuque c'est trente mille kilomètres carrés (30 000 km²). C'est même plus grand que plusieurs pays d'Europe.

925

On a autant de propriétaires en milieu urbain, ici à La Tuque, il y en a autant en forêt, que ce soit des pourvoiries, des villégiateurs, etc.

930 Concernant la gestion des matières résiduelles, dans le cas de la municipalité de Lac-Édouard, qui est à soixante-dix kilomètres (70 km) d'ici, la municipalité de Parent, qui est à trois cents kilomètres (300 km) d'ici, l'ancienne municipalité de Parent qui est à trois cents kilomètres (300 km) d'ici, ils sont desservis par un dépôt en tranchées.

935 Dans le cas des territoires non organisés, au fil des ans, il y a un réseau de dépôts en tranchées qui a été mis en place sur les principales routes forestières, pour desservir un maximum de pourvoiries et de villégiateurs. Ça fait que les principales routes d'accès, qui mènent sur notre territoire, sont desservies par un dépôt en tranchées qui est accessible aux villégiateurs ou aux commerces qui sont sur ce territoire-là.

940 Dans le cas de la ville de La Tuque, il y a un LES, un lieu d'enfouissement sanitaire; la fermeture du LES a eu lieu en janvier 2003. Depuis ce temps, tous les déchets de ville de La Tuque, secteur La Croche, secteur La Bostonnais, sont transbordés via un quai de transbordement ici, à La Tuque, vers le site de Saint-Étienne-des-Grès, qui est propriété de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

945 Et depuis août dernier, il y a plus de matériaux de construction, ni matériaux secs qui sont admis au site de La Tuque, c'est également transbordé vers la région de Saint-Étienne-des-Grès.

950 C'est pour ça que quand on parle d'un campement avec six cents (600) hommes, pour nous, six cents (600) hommes, c'est plus que la population de la majorité des secteurs de ville de La Tuque, on vient créer un petit village pour nous, ça a des implications au niveau de la gestion des matières résiduelles et au niveau des eaux usées, aussi.

955 Notre préoccupation, par rapport à ce qu'on a fait savoir à la Commission, c'est de quelle façon Hydro-Québec entend gérer les matières résiduelles qui vont être générées par le campement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

960 Monsieur Arnaud, est-ce que vous êtes en mesure de répondre à cette question?

PAR Mme CÉLINE BELZILE:

965 Bien en fait, pour le campement, on va ouvrir notre propre site de dépôt en tranchées, et avec bien sûr toutes les demandes d'autorisation et de permis qui sont associées à cette ouverture-là, dans le cadre du chantier.

970 Et ça se fera à l'intérieur des permis sectoriels qu'on doit demander pour les différents équipements qui sont associés au campement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que c'est habituel, pour les chantiers d'Hydro-Québec, vous le faites...

975 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Régulièrement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

980

Pour le ministère de l'Environnement, c'est ça, c'est effectivement des autorisations que vous accordez, autrement dit c'est des dépôts en tranchées temporaires?

PAR M. GILLES LEFEBVRE:

985

Oui, c'est des activités qui sont bien encadrées, qui sont régies par la Direction régionale du ministère de l'Environnement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

990

Et donc, le choix du site aussi se fait en collaboration, dans ce cas-ci, avec la municipalité, avec la ville, ou c'est dans le territoire non organisé, ou comment...

PAR M. GILLES LEFEBVRE:

995

C'est habituellement dans le territoire non organisé, et le choix du site se fait par le promoteur qui, selon les différentes considérations hydrogéologiques, a choisi un emplacement qui est compatible avec l'utilisation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1000

Est-ce que la ville de La Tuque a actuellement un problème, aussi, de site qui est à pleine capacité, ou est-ce qu'il a une durée de vie...

PAR M. JUSTIN PROULX:

1005

Dans le secteur concerné, à la hauteur du kilomètre 52, sur la route 25, il y a un dépôt en tranchées dont la durée de vie tire à sa fin.

1010

C'est sûr que Ville de La Tuque a intérêt à avoir des discussions avec Hydro-Québec, de voir de quelle façon, peut-être il pourrait y avoir une entente ou un partenariat pour le remplacement de notre site qui, à la fois, pourrait être le site du campement pendant les travaux, c'est une ouverture qui pourrait être intéressante.

Parce que nous, il faut, dans les prochaines années, voir à remplacer ce DET-là.

1015

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que ce genre de chose là est envisageable, monsieur Arnaud, est-ce que ça s'est déjà fait, c'est-à-dire qu'à partir du moment où vous avez, vous, installé un dépôt en tranchées, est-ce que c'est déjà arrivé qu'une MRC ou une municipalité vous demande d'être partenaire, c'est-à-dire de pouvoir utiliser par la suite le site?

1020

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Écoutez, j'ai pas cette information en tant que telle, est-ce que dans le passé, c'est arrivé.

1025

Maintenant, je pense que s'il y a, à un moment donné, des infrastructures d'Hydro-Québec qui peuvent bénéficier à une collectivité dans laquelle on installe un projet, je pense qu'on est ouvert à la discussion, il y a pas de problème.

1030

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'il y a quelque chose qui l'interdit?

1035

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Attendez, Céline veut rajouter quelque chose.

PAR Mme CÉLINE BELZILE:

1040

Moi, je voulais juste rajouter qu'il y a quand même un nouveau site d'enfouissement qui a été ouvert en 96, le long de la route 25, un peu au sud de Wemotaci, et en fait, la durée de vie utile est évaluée à vingt-cinq (25) ans. Donc il y a encore une possibilité d'utilisation de ce site-là, donc jusqu'en 2021.

1045

PAR LA PRÉSIDENTE:

Il sert à qui, actuellement, le site?

1050

PAR Mme CÉLINE BELZILE:

C'est sur un territoire non organisé, donc j'imagine que ça appartient – c'est une bonne question – au ministère des Ressources naturelles.

1055 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ministère des Ressources naturelles, est-ce qu'ils peuvent nous répondre?

1060 **PAR Mme CÉLINE BELZILE:**

C'est utilisé par les communautés adjacentes, Sanmaur et Wemotaci principalement.

PAR M. JUSTIN PROULX:

1065 En fait, c'est le site dont la demande a été initiée par les gens de Wemotaci, le site est principalement utilisé par la communauté de Wemotaci, au kilomètre 98.

Il y a certains villégiateurs qui l'utilisent.

1070 C'est sûr que pour nous, ce site-là est pas nécessairement intéressant, parce que les villégiateurs, quand ils sortent de la forêt, ils s'en vont vers La Tuque, ils s'en vont pas nécessairement vers Wemotaci. Nous, on a intérêt à avoir le site plus vers La Tuque, si on veut que les gens l'utilisent.

1075 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais pour le ministère de l'Environnement, ce sont des choses qui sont envisageables, au niveau d'une discussion, pour la détermination d'un site?

1080 **PAR M. GILLES LEFEBVRE:**

Nous allons vérifier, j'en ai aucune idée, voir s'il peut y avoir...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1085

Donc pour monsieur Burcombe, est-ce que vous avez une autre question? Vous pouvez en avoir trois (3)!

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1090

Oui, alors je crois que ça va pour les déchets.

1095 Pour ce qui est de la route 25, c'est ça, ce n'est pas le ministère des Transports qui est responsable de cette route, est-ce que j'ai raison, et c'est qui qui a la responsabilité pour l'entretien de cette route?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Arnaud.

1100

PAR Mme CÉLINE BELZILE:

Bien, ce sont les compagnies forestières qui sont responsables de l'entretien de la route 25. Elles se partagent les chemins forestiers, et je vais peut-être...

1105

PAR LA PRÉSIDENTE:

Une information de monsieur Ouellet, peut-être, pour le ministère des Ressources naturelles.

1110

Alors Forêt Québec, c'est pour la planification, vous êtes responsable de...

PAR M. FRANÇOIS FRÉCHETTE:

En fait moi, je relève du ministère des Ressources naturelles, le secteur du territoire. Au niveau de la gestion des chemins forestiers, en fait les chemins forestiers appartiennent à l'État, appartiennent au ministère des Ressources naturelles. L'entretien incombe aux utilisateurs, c'est-à-dire les entrepreneurs forestiers, les villégiateurs, les communautés autochtones, en fait tous ceux qui utilisent la route 25 ou les routes forestières, je dirais, à l'intérieur de la ville de La Tuque.

1115

1120

Donc le ministère des Ressources naturelles, en fait, n'entretient aucun chemin actuellement sur le domaine de l'État.

1125

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK. Donc ce sont les entreprises forestières qui le font.

PAR M. FRANÇOIS FRÉCHETTE:

1130

Et les villégiateurs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1135

OK.

Monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1140

Alors est-ce qu'on a une ventilation de ces responsables pour cette route?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1145

Oui. Est-ce qu'on pourrait nous déposer qui actuellement est responsable, quelles sont les entreprises forestières qui sont responsables de la gestion, de l'entretien de cette route-là.

PAR M. FRANÇOIS FRÉCHETTE:

1150

Bien, il y a un partage qui se fait avec les bénéficiaires des contrats d'approvisionnement forestier, et il y a des ententes.

Peut-être qu'Henri pourrait vous le dire plus que moi, au niveau des ententes qui existent.

1155

PAR M. HENRI OUELLET:

Oui, Henri Ouellet, ministère des Ressources naturelles, Forêt Québec. En fait, c'est les industriels forestiers, bénéficiaires de l'aire commune 43-04, qui un petit peu chapeautent l'entretien de la route.

1160

Par contre, il y a d'autres utilisateurs qui participent aussi, dont le ministère des Transports participe un peu à ça, avec la communauté de Wemotaci. Et aussi, je pense, la MRC.

1165

Donc à ma connaissance, c'est les deux (2) principaux groupes qui participent à l'entretien de la route.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1170

Est-ce qu'il y a moyen de nous déposer l'information complète, s'il y a d'autres personnes qui seraient – est-ce que, monsieur Burcombe, je comprends que c'est les personnes ou les organismes, les groupes?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1175

C'est seulement pour être assuré que l'entretien soit fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1180

En fait, je continuerais peut-être dans la foulée de la question de monsieur Burcombe, mais durant la période de construction, est-ce qu'Hydro-Québec va participer à cet entretien-là?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1185 À partir du moment où on va avoir des autorisations pour réaliser le projet, on va rentrer en négociation avec les utilisateurs actuels, et on va faire notre quote-part pour l'entretien de cette route.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1190 Mais durant la période d'exploitation, est-ce qu'il y a encore, est-ce qu'il va y avoir des personnes dans les centrales, est-ce qu'il va y avoir des employés ou des gens, est-ce qu'il va y avoir une circulation?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1195 Il va y avoir des employés qui vont aller aux centrales. Il va pas y avoir des résidents permanents aux centrales.

PAR LA COMMISSAIRE:

1200 Est-ce qu'Hydro-Québec va continuer de s'occuper de l'entretien, d'une partie de l'entretien des chemins d'accès?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1205 Je vais demander à Christine, parce que là, j'ai pas la réponse précise.

PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:

1210 Oui, effectivement, actuellement on est en pourparlers avec les utilisateurs de la route 25, et il est convenu que durant la construction et durant l'exploitation, Hydro-Québec, on est en train d'établir la quote-part pour l'entretien de la 25.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1215 J'aurais peut-être juste une petite question qui me manquait par rapport à cet après-midi, puisqu'on est sur le sujet.

1220 Vous dites qu'il va y avoir une exploitation automatique des centrales projetées, c'est à partir de quelle ville?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Trois-Rivières.

1225 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est Trois-Rivières? OK.

1230 Et est-ce qu'il y a beaucoup, maintenant, beaucoup de centrales qui fonctionnent par automate?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Je dirais pas beaucoup, mais je dirais plusieurs.

1235

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est nouveau?

1240 **PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

Actuellement, l'ensemble des centrales et des barrages qu'on retrouve sur le Saint-Maurice sont opérés à partir du centre d'exploitation régional de Trois-Rivières.

1245 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Toutes les centrales, actuellement, sont gérées par automate?

PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:

1250

Oui, ou par système automatique. Il faut faire une distinction, je pense.

1255 L'automate qu'on parle, nous, c'est pour régler au niveau de s'assurer qu'il va y avoir un niveau le plus constant possible, l'automate va lire sa mesure du réservoir et lui, il ajuste le groupe. Ça, c'est une chose.

1260 Mais ça, c'est peut-être plus particulier à notre projet, parce qu'on veut justement avoir une très faible variation. Lorsqu'on parle d'automatisme, dans le fond d'exploitation à distance, on parle plus à ce moment-là de l'ouverture des vannes, le démarrage d'un groupe, c'est plutôt au niveau de l'opération centrale. C'est à un autre niveau.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1265 Est-ce qu'il n'y a que les biefs de Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs, est-ce que ce serait les seuls réservoirs sans marnage sur le Saint-Maurice, les autres, est-ce qu'il y a du marnage?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1270 On vous revient tout de suite.

PAR LA PRÉSIDENTE:

On va revenir avec la réponse.

1275 Monsieur Burcombe, ça va?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1280 Oui pour ça.

Est-ce que vous voulez que je demande une autre question ou...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1285 En fait, la Commission aurait peut-être quelques questions, et après ça vous pourriez revenir poser d'autres questions. Vous semblez être le seul ce soir qui en a, à part la Commission.

1290 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

À moins qu'il y ait d'autres personnes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1295 La Commission va en prendre quelques-unes, vous pourrez vous réinscrire pour en poser d'autres.

Merci.

1300

PAR M. PATRICK ARNAUD:

La Gabelle est une autre centrale avec marnage.

1305 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

La Gabelle.

Quel type de marnage, l'importance du marnage?

1310

PAR M. PATRICK ARNAUD:

On n'a pas l'information.

1315 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous pourriez nous la faire parvenir? Merci.

1320

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LA PRÉSIDENTE:

1325

Alors ma collègue aurait quelques questions.

PAR LA COMMISSAIRE:

1330

Oui, j'aimerais aborder la question de l'usage des chemins d'accès, en fait toute la pénétration, la facilité que ça va amener pour la pénétration du territoire.

1335

Dans l'étude d'impact, vous faites référence au fait que certains intervenants ont été préoccupés par le fait que ça va augmenter la facilité d'accès, donc une plus grande fréquentation, ça pourrait nuire à la quiétude des lieux, ça pourrait exercer une pression plus accrue sur les ressources fauniques, la chasse, la pêche, peut-être même causer certains problèmes de braconnage.

1340

En fait ma question, elle s'adresse principalement à monsieur Houde, de la Faune, Faune Québec, actuellement, est-ce que les ressources du territoire, est-ce qu'il y a de la pression qui s'exerce sur ces ressources, actuellement, est-ce que ça cause un problème, est-ce qu'on a raison de se préoccuper d'une pression qui serait accrue sur ces ressources-là.

PAR M. LOUIS HOUDE:

1345

En ce qui concerne la faune aquatique, il faut séparer un peu les différents groupes d'espèces, en ce qui concerne la faune aquatique, on le sait pas, mais on présume que la plus grande pression s'exerce sur le réservoir Blanc, et non dans les portions de rivière qu'il y a entre les deux (2) projets.

1350

En ce qui concerne la faune terrestre, on fonctionne, nous, par inventaire et on inventorie pour connaître le niveau des populations, c'est des grandes zones de chasse, et cet inventaire-là se fait par des parcelles qu'on choisit au hasard, et c'est survolé l'hiver pour savoir la densité des bêtes, je parle principalement de l'original.

1355 Et dans ce secteur-là, l'étude d'impact d'ailleurs a utilisé ces données-là, on voit qu'autour de Wemotaci, la parcelle qu'il y a eue à cet endroit-là ne révélait aucun orignal, si je me souviens bien, de mémoire. C'était une parcelle vide.

1360 Et puis dans les autres endroits qu'il y a autour de ça, c'était une densité qui était sensiblement inférieure, je pense, à la moyenne régionale. C'est probablement un cheptel qui est pas très florissant. Par contre, est-ce que l'augmentation de l'achalandage pourrait le mettre en péril, je ne sais pas.

1365 On a aussi des endroits, dans la région, où les pressions de chasse sont très fortes, plus fortes que ça, le cheptel, la densité baisse mais à un moment donné, il y a plus de succès de chasse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1370 Alors finalement, ça s'équilibre?

PAR M. LOUIS HOUDE:

C'est une forme d'équilibre entre l'offre et la demande, effectivement.

1375 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais pour quelle raison, le secteur ici est pas propice à l'habitat de l'orignal ou...

PAR M. LOUIS HOUDE:

1380 Probablement qu'autour de la réserve de Wemotaci, il y a quand même beaucoup de chasse de subsistance, et c'est un phénomène qu'on a observé aussi autour de Manouane, par exemple.

1385 Alors la chasse de subsistance prélève à peu près toutes les bêtes qui sont dans le secteur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1390 Maintenant, advenant qu'il y ait un achalandage plus important, est-ce qu'il y a des mesures, avez-vous des moyens de suivre l'évolution de ces ressources-là dans les territoires non organisés?

PAR M. LOUIS HOUDE:

1395

Bien, le suivi se fait par inventaire, le même inventaire dont je viens de parler. Et dans cet inventaire-là, non seulement on recense le nombre de bêtes, mais on fait aussi le sexage de ces bêtes-là, on regarde le nombre de veaux.

1400

Donc c'est les paramètres de dynamique de la population qui permettent de savoir si, oui ou non, elle est en santé et elle est capable de supporter.

1405

Au niveau de la zone, on va fixer des règlements, on va écourter la saison de chasse, on va interdire ou non la femelle, en tout cas il y a un plan de gestion, actuellement, de l'original, qui est en vigueur et qui, avec des mesures comme ça, par exemple interdire la femelle un (1) an sur deux (2), a permis, dans la plupart des zones, et puis là, je veux pas me prononcer en disant toutes, mais dans la plupart des zones, ça a permis d'augmenter le cheptel.

1410

Donc c'est possible...

PAR LA COMMISSAIRE:

1415

Donc, il y a des moyens de gestion qui sont à votre portée pour permettre de réajuster, advenant qu'il y a une pression accrue.

PAR M. LOUIS HOUDE:

1420

Oui, sauf que nos moyens s'appliquent à la grandeur de la zone, et puis cet endroit-là est à la limite de trois (3) zones de chasse.

Donc oui, on a la possibilité d'agir, sauf qu'étant à la limite des zones, ça devient peut-être compliqué de donner un remède qui s'applique à tout ce secteur-là.

PAR LA COMMISSAIRE:

1425

Merci, monsieur Houde.

J'avais une question maintenant, monsieur Cocoo, est-ce qu'une utilisation accrue du territoire peut menacer certaines activités traditionnelles de votre communauté?

1430

PAR M. SIMON COOCOO:

1435

C'est-à-dire que la zone, la zone de chasse des activités traditionnelles n'est pas limitée autour, mais c'est plus vaste que ça. Moi, je dirais environ autour de trente mille kilomètres carrés (30 000 km²), les activités traditionnelles se vivent présentement autour de tout ça.

Mais ce n'est pas nécessairement concentré autour de Wemotaci, au sud de Wemotaci, c'est vrai qu'il y a des familles qui sont là, mais on peut regarder aussi plus au nord.

1440 **PAR LA COMMISSAIRE:**

J'avais une autre question aussi pour madame Pelletier.

Est-ce que vous avez l'intention d'ouvrir ces territoires-là à d'autres pourvoies?

1445

PAR Mme LOUISE PELLETIER:

Je demanderais peut-être à François Fréchette de venir répondre à cette question-là.

1450 **PAR M. FRANÇOIS FRÉCHETTE:**

Alors pour les pourvoies, en fait c'est un statut faunique qui relève de Faune Québec, alors pour les demandes pour les pourvoies qui veulent ouvrir de nouveaux territoires, s'adressent anciennement à la FAPAQ, maintenant à Faune Québec. Moi, je relève du secteur du territoire.

1455

Nous, on est concerné dans le processus, je vous dirais, de l'émission du permis de pourvoies, à titre, je vous dirais, sectoriel, au niveau de la demande qui est faite, à savoir si on est d'accord ou pas avec le projet.

1460

Mais le permis est émis par Faune Québec.

PAR M. LOUIS HOUDE:

Je peux peut-être ajouter que, bon, c'est pas moi qui m'occupe de ça, mais je pense qu'il y a eu un moratoire sur le développement de la pourvoies en Haute-Mauricie, qui est encore en force, et que le ministre a reconduit pour une dernière année, je pense, en tout cas on sait pas quand est-ce que ça va se terminer, mais effectivement, quand il y a ouverture de nouvelles pourvoies, c'est un peu en consultation aussi avec ceux qui sont existants. Alors c'est des entreprises commerciales, on veut pas nuire à celles qui sont en place.

1470

Donc si on juge que le potentiel ou qu'il y a déjà une pression excessive plus forte à un endroit, on permettra pas de nouvelles pourvoies, ni même à droits non exclusifs.

1475 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Mais dans le territoire qui nous concerne, est-ce qu'il y a encore du potentiel pour d'autres pourvoies?

1480 **PAR M. LOUIS HOUDE:**

Ce que Faune Québec vise comme secteurs pour le développement de la pourvoirie, c'est des secteurs qui sont beaucoup plus loin que ça, en particulier au nord du réservoir Gouin. Ça fait qu'on est très loin.

1485 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Merci monsieur.

1490 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on va faire une petite pause d'environ...

1495 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

Madame la Présidente, je m'excuse, est-ce que je pourrais compléter l'information qu'on avait à fournir pour Wemotaci, juste avant qu'on aille en pause?

1500 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, allez-y donc.

1505 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

Alors je serai brève. Après vérification, d'une part, concernant les valeurs de DCO, notre expert nous affirme que ce sont des valeurs qui ne sont pas très élevées, on peut facilement rencontrer des valeurs de dix (10) à cent (100) fois plus élevées que ça dans des eaux de lixiviat de LES. Donc pour lui, c'est l'équivalent de lixiviat dilué, les valeurs qu'on retrouve ici, qui nous sont présentées.

1510 J'aimerais ajouter deux (2) points, vous avez dit, et on a effectivement acquiescé, au fait que la dilution n'était pas permise. J'aimerais apporter une nuance à cette prémisse-là, ce n'est effectivement pas permis pour les eaux de lixiviat dans les LES; c'est pour forcer les gestionnaires de LES à recueillir ces eaux-là et à les traiter.

1515 Dans le cas des DET, des dépôts en tranchées, ça ne s'applique pas, toujours selon l'expert que je viens de consulter.

1520 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous savez pourquoi, la différence entre les deux (2)?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

1525 Parce qu'en fait, on ne recueille pas les eaux de lixiviat au niveau des DET. Si un DET est bien géré, a été bien opéré, c'est pas une problématique qui s'avère importante.

1530 Et finalement, la réponse à la question tout à l'heure que vous avez posée à monsieur Lefebvre, est-ce qu'on pourrait favoriser une utilisation partagée d'un dépôt en tranchées, je pense que c'était ça le sens de votre question, la réponse est oui, c'est déjà quelque chose qui se fait, notamment dans la région de Chibougamau où on a passablement de dépôts en tranchées, et justement pour limiter l'ouverture de dépôts en tranchées qui se disséminent un peu partout sur le territoire, on essaie de faire en sorte, quand ils sont assez rapprochés, qu'il y ait une utilisation partagée. Voilà!

1535

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous avez votre réponse, monsieur Proulx.

1540 Alors on va prendre une pause de sept-huit (7-8) minutes, et on reviendra peut-être avec monsieur Burcombe, vous aurez d'autres questions, oui? Merci.

1545

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
JOHN BURCOMBE**

1550

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors monsieur Burcombe, est-ce que vous êtes prêt maintenant pour un questionnaire ou si j'y vais avec – oui, c'est beau?

1555

Alors allez-y, monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1560

Oui, c'est une question sur la génératrice au diesel de Wemotaci. Est-ce que ce réseau est partie d'Hydro-Québec, est-ce que c'est géré par Hydro-Québec ou par la Bande?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1565

Pour le réseau de?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1570

Il y a, à Wemotaci, une centrale...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ah, la centrale au diesel, oui.

1575

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Et je me demande, est-ce que c'est partie du réseau, est-ce qu'Hydro-Québec fait l'entretien et l'augmentation de ce réseau ou qui est responsable.

1580

PAR LA PRÉSIDENTE:

Peut-être d'abord monsieur Cocoo, concernant l'usine de diesel qui est sur la réserve actuellement de Wemotaci, qui est responsable de la gestion?

1585

PAR M. SIMON COOCOO:

Depuis déjà, je pense, au moins depuis 88, depuis l'entente Hydro-Québec et la nation atikamek, ça remonte en 88, autour de 90-91, j'ai pas les dates exactes, mais le transfert avait été fait entre les Affaires indiennes et Hydro-Québec.

1590

Donc depuis je dirais 92 que la gestion appartient à Hydro-Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1595 Monsieur Arnaud, est-ce que vous avez de l'information à nous donner sur cet aspect?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1600 Ça fait partie de nos réseaux autonomes; donc ça fait partie d'une division, à Hydro-Québec, qui s'appelle Gestion des réseaux autonomes. Et donc, effectivement, on gère la centrale de Wemotaci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1605 Cette centrale-là, vous faites référence dans l'étude d'impact que le projet pourrait permettre d'alimenter – en fait, cette centrale-là, elle sert à alimenter la communauté, et que le projet pourrait permettre d'alimenter à l'électricité et donc, éventuellement, on comprend, de fermer la centrale au diesel?

1610 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Exact. C'est ce qu'on prévoit faire, si le projet est approuvé, et si nos projets sont approuvés, à ce moment-là on pourrait voir effectivement à alimenter la communauté de Wemotaci à partir de Chute-Allard.

1615

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Burcombe.

1620 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

C'est quoi la capacité de cette centrale, en mégawatts.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1625

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1630 La capacité en mégawatts de Wemotaci, je l'ai pas en mémoire. Cinq mégawatts (5 MW).

PAR LA PRÉSIDENTE:

Cinq (5 MW)?

1635

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Cinq mégawatts (5 MW).

1640

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Et la facturation, est-ce que c'est fait comme si c'était un réseau autonome ou dans le réseau intégré, actuellement?

1645

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Actuellement, les gens de Wemotaci sont des clients d'Hydro-Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1650

Ça va?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1655

Mais si je comprends bien, certains réseaux autonomes ont une facturation différente; est-ce que c'est le cas?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1660

C'est la seule facturation, on comprend...

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1665

Pour l'instant, c'est des clients d'Hydro-Québec qui sont facturés comme des clients d'Hydro-Québec.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1670

D'accord.

J'ai une autre question peut-être assez générale, toujours concernant la mise en contexte du projet, Hydro-Québec vente son adhésion au principe de développement durable, mais il est mentionné dans cette section que la Loi 116 a séparé la production d'électricité des autres services, de distribution et de transport.

1675 Et j'aimerais connaître ou avoir l'opinion d'Hydro-Québec et du ministère des Ressources naturelles, comment cette division, cette scission des différentes parties d'Hydro-Québec est compatible avec le développement durable, notamment concernant l'augmentation des gaz à effet de serre.

1680 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'aimerais vous suivre, monsieur Burcombe, pour le projet, si on replace votre question dans le cadre du projet actuel.

1685 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Seulement que c'est mentionné, bien mentionné dans l'étude d'impact, qu'Hydro-Québec est supporteur du développement durable, et la mise en contexte a parlé de comment Hydro-Québec Production est devenue une division séparée.

1690 Et j'aimerais connaître comment, cet état de fait, c'est quoi l'effet de ça sur sa poursuite du développement durable.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1695 Monsieur Arnaud.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1700 Et la même chose pour le gouvernement.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1705 Oui, donc si on contexte bien le projet, c'est un projet qui est présenté par la division Production d'Hydro-Québec, donc nous avons largement expliqué comment, à notre avis, notre projet répond à un critère de développement durable. Nous avons parlé de l'équité, nous avons parlé de la viabilité, nous avons parlé de la vivabilité à travers les mesures d'atténuation qu'on va mettre en place, à travers le fait que le projet nous paraît économiquement viable et finalement, à travers les retombées économiques et à travers le service qu'on rend à la population.

1710 C'est un projet qui nous apparaît équitable pour nous, aujourd'hui, et pour les générations futures.

1715 Je pense, je voudrais pas qu'on mélange les gaz à effet de serre et les divisions d'Hydro-Québec, Hydro-Québec est une entité qui a dû se séparer commercialement en trois (3) divisions, et les trois (3) divisions souscrivent au développement durable.

1720 Donc à partir du moment où Hydro-Québec Production met en chantier des projets, elle doit répondre aux critères de développement durable d'Hydro-Québec et donc, ces projets pour lesquels nous sommes ici en audience publique répondent à ces critères-là et ont été sanctionnés par notre direction comme étant des projets qui répondent aux critères de développement durable mis de l'avant par l'entreprise à travers son suivi et ses publications régulières.

1725 D'ailleurs je déposerai à cette audience le rapport sur le développement durable de 2004, qui est paru il y a quelques temps, à Hydro-Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1730 Oui, s'il vous plaît. Merci.

Pour le représentant ou la représentante du ministère des Ressources naturelles, est-ce que vous pouvez répondre à la question de monsieur Burcombe?

1735 **PAR Mme LIETTE PELLETIER:**

1740 Je suis parfaitement d'accord avec ce que monsieur Arnaud disait, c'est qu'Hydro-Québec Production a été scindée, finalement n'est plus soumise à la Régie de l'énergie, afin de favoriser la libre concurrence des différentes filières de production énergétique, et dans ce cadre-là, Hydro-Québec Production adhère à une politique de développement durable, donc c'est ça, ça va dans le sens du développement durable, je crois.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1745 Merci.

Monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1750 Moi, je questionne plutôt cette décision de scinder Hydro-Québec, de ne plus assujettir la production à la juridiction de la Régie de l'énergie.

1755 Parce qu'en effet, c'est bien dit dans l'étude d'impact, Hydro-Québec n'a aucune obligation d'offrir cette énergie qui sera produite pour les Québécois, pour l'utilisation au Québec.

Alors est-ce que ça, c'est conforme au développement durable? Parce que les projets qui seront susceptibles d'être offerts, Hydro-Québec Distribution lance un appel d'offres, c'est plutôt des projets thermiques, des projets de cogénération, alors que si Hydro-Québec était toujours

1760 une entité, c'est sûr que la première personne à servir par Hydro-Québec Production serait Hydro-Québec. Mais ce cas-ci, c'est pas le cas.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1765 On en vient à de l'opinion.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1770 Oui, oui, d'accord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1775 Est-ce que vous voulez que j'adresse une question au ministère des Ressources naturelles concernant l'assujettissement des projets à la Régie?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1780 J'aimerais avoir une réponse plus étoffée, peut-être, pour avoir l'opinion bien pensée du ministère, comment ils pensent que la situation actuelle, où les projets thermiques ont une primauté en effet sur d'autres projets, du fait qu'ils sont en opération de la Loi 116, est-ce que le ministère pense que cette situation actuelle est optimale concernant le développement durable.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1785 Je comprends votre question. Maintenant, je sais pas si on est à la bonne tribune pour que vous ayez une réponse complète, d'ailleurs.

1790 Il y a aussi bientôt la commission qui va se présenter sur la question de l'efficacité énergétique, sur la question entre autres des orientations en matière de développement énergétique, je pense que, à mon humble avis, je pense que vous auriez une meilleure réponse à cette tribune que dans le cadre du projet à l'étude.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1795 D'accord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1800 Ça vous va?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Mais je crois qu'on n'a pas le droit de demander des questions même à cette tribune-là, c'est seulement de présenter notre opinion.

1805

PAR LA PRÉSIDENTE:

Non, je vous offre l'opportunité de préciser, une fois ça dit, dans le cadre du projet qui est à l'étude, dans le mandat, dans le fond ce qu'on pourrait proposer ou demander au ministère des Ressources naturelles, c'est dans le cadre du projet qui nous préoccupe actuellement, la raison d'être du projet ou les besoins d'utilisation de cette énergie-là qui sera produite.

1810

Je comprends qu'elle ne serait pas nécessairement dédiée au besoin, à la demande québécoise, c'est ça? J'essaie d'interpréter la question dans le sens du projet à l'étude.

1815

Donc est-ce qu'elle répond toujours à un principe de développement durable.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

En effet, ça, c'est l'essence de ma question.

1820

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vous ai aidé pas mal, monsieur Burcombe, là, pour permettre la question.

1825

Madame du ministère des Ressources naturelles.

PAR Mme LIETTE PELLETIER:

OK, je vais y aller par étape et vous m'arrêterez si je suis dans le champ, comme on dit.

1830

Bon, dans le cadre du projet actuel, Hydro-Québec fait ce projet-là en vue de répondre à des appels d'offres des postes patrimoniaux, finalement, et puis lors de l'avis de la régie concernant la sécurité énergétique des Québécois, ça a été démontré que la marge de sécurité, sans ce projet-là, était très très très restreinte. Donc la raison d'être de ce projet-là, je crois qu'elle est confirmée, il doit se faire, même la Régie le mentionnait.

1835

Maintenant, en ce qui concerne le développement durable, je pense que la filière hydroélectrique va dans le sens du développement durable, effectivement.

1840

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

1845 Alors oui, monsieur Arnaud, aviez-vous quelque chose à ajouter, ça va?

Alors peut-être, monsieur Burcombe, si vous me permettez, j'aurais quelques questions pour la Commission.

1850

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LA PRÉSIDENTE:

1855

J'aurais des questions entre autres concernant toute la question de la sécurité et puis les mesures d'urgence. Peut-être que le représentant du ministère de la Sécurité publique, oui, s'il vous plaît vous nommer pour la transcription.

1860

PAR M. JACQUES RAYMOND:

Bonsoir, Jacques Raymond, du ministère de la Sécurité publique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1865

Parfait, merci.

1870

Alors j'aurais quelques questions. D'abord, monsieur Arnaud, pour ce qui est, dans l'étude d'impact vous faites mention des études de rupture qui ont été effectuées par temps sec. Pourquoi pas par temps de crue?

Est-ce que c'est normal de faire des études de rupture en fonction du temps sec? Il me semble que c'est peut-être pas la situation la pire ou la plus à risque pour les populations.

1875

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1880

Bon, je pense que la notion de rupture de barrage, c'est une notion qu'il faut bien apprendre dans le contexte d'un accident, et on pense que la rupture par temps sec c'est, je pourrais dire, la rupture qui va le plus surprendre, parce que si c'est par temps sec, qu'on n'est pas en période de crue, on n'est pas en période de déluge, donc c'est une période qui est très risquée. On se pose dans une situation de risque très importante, parce que les populations ne semblent pas en danger et donc, c'est un événement ponctuel qui est très soudain, très subi. Alors c'est pour ça qu'on fait des études de rupture par temps sec.

1885 Maintenant, dans la Loi sur la sécurité des barrages, avant la mise en service de nos aménagements, on est tenu de faire d'autres études de rupture par temps humide, si vous voulez, si on peut dire ça comme ça.

1890 Mais je pense que c'est important de bien voir que l'étude qu'on vous a présentée, c'est par temps sec, c'est-à-dire dans un contexte, par exemple on va dire estival, il fait beau et puis brusquement, il y a une rupture d'un ouvrage, et cette rupture de l'ouvrage est considérée comme critique pour la sécurité.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1895 Mais la quantité d'eau qui est déversée par temps sec, c'est-à-dire à un moment où peut-être que les rivières, les ruisseaux, les tributaires sont moins gonflés, donc ils ajoutent moins à l'effet d'inondation qu'en temps pluvieux; c'est-à-dire que l'impact sur les personnes est différent.

1900 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1905 Oui, mais il faut voir que quand même, quand on parle d'un réservoir comme le réservoir Gouin, qui fait huit milliards de mètres cubes (8 G m³) de réserve, je veux dire, qu'on soit par temps sec ou par temps humide, c'est une catastrophe, une masse d'eau considérable, que ce soit par temps sec ou par temps humide.

1910 Je dirais même que par temps humide, on est déjà presque dans une situation d'urgence. Le plan des mesures d'urgence, c'est un plan qui n'est pas seulement pour les catastrophes extrêmes, c'est un plan qui va se développer à partir du moment où il y a des phénomènes ou des paramètres naturels, hydrologiques, qui commencent à allumer des lumières.

1915 J'ai été porte-parole pour les audiences du lac Kénogami, qui était un projet qu'on avait fait suite au déluge du Saguenay, et je peux vous dire que dans le cadre du projet Kénogami, il y a tout un tas de paramètres aviseurs pour que si la situation du déluge du Saguenay, où il y avait pas de rupture anticipée, se reproduisait, il y a tout un tas de signes avant-coureurs qui vont déclencher le plan des mesures d'urgence.

1920 Alors je pense que dans notre cas, on nous exige, au moment de la conception du projet et au moment de son autorisation, la situation la plus critique pour la sécurité des populations.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1925 Mais vous comprendrez que pour les gens qui consultent une étude d'impact, pour les gens qui demeurent dans un milieu et qui ont à évaluer leur participation dans le cadre de ces séances d'information, des consultations publiques, le regard qu'ils posent sur les informations qu'il sont dans l'étude d'impact, qu'est-ce qui peut arriver pour nous; vous comprendrez qu'il y a quand même – c'est pas une information qui est complète, pour bien voir la problématique.

1930

On dit pas que ça peut arriver souvent ou quoi que ce soit, toutes les modulations sont faites, mais pour les gens, est-ce qu'en regard des informations, quand vous donnez l'information par temps sec, est-ce que ça donne une idée des risques pour la population.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1935

Oui, absolument. Quand on fait une étude de barrage par temps sec, on part avec un critère, on pose une hypothèse de rupture en fonction des aménagements et des ouvrages qu'on fait.

1940

Alors qu'est-ce qu'on a fait dans le cas présent, on a étudié la rupture de chacun des aménagements, pour voir quel était l'impact sur l'aval de la rivière, et je pense qu'on a aussi été jusqu'à regarder l'impact de la rupture de Gouin, qui est quand même la rupture la plus critique, et de voir quel était l'impact de nos aménagements sur une rupture critique de Gouin.

1945

Je dois vous dire par ailleurs que la rivière Saint-Maurice est probablement la rivière qui a été la plus étudiée au niveau des risques de rupture, il y a huit (8) centrales, il y a huit (8) réservoirs, et on a surtout une centrale nucléaire qui est de l'autre côté du Saint-Laurent qui, elle aussi, doit être protégée.

1950

Alors finalement, qu'est-ce qu'on a regardé! On a regardé – est-ce que je peux faire un petit schéma, rapidement?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, oui, allez-y.

1955

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1960

Finalement, ici, on a Gouin et puis ici, on a le Saint-Laurent. Ici, on a Chute-Allard, ici on a Rapides-des-Cœurs. Ici, on a Rapide-Blanc, on va dire Grand-Mère, La Gabelle, Shawinigan, etc. Et puis ici, on a Gentilly.

1965

Alors depuis qu'on a construit, regardons un petit peu l'historique pour les gens, depuis qu'on a construit finalement toutes ces centrales, on a toujours actualisé nos études, et qu'est-ce qu'on a actualisé, on a actualisé deux (2) choses systématiquement, à chaque étude, la rupture du nouvel aménagement qu'on va faire et la conséquence d'une rupture de Gouin.

Alors quand les gens lisent l'étude d'impact, ce qu'on essaie de leur faire voir, c'est de leur expliquer, si vous voulez, Gouin a été, si je peux appeler ça comme ça, sécurisé par toutes les études antérieures, on sait que Gouin répond à la nouvelle Loi sur la sécurité des barrages, on sait que Gouin, ça fait quand même près d'un siècle qu'il est là, Gouin est un barrage qui est

1970 surveillé, donc on dit, Gouin, ça marche. Maintenant, voyons l'influence de ces deux (2) nouveaux aménagements sur le cas le plus critique, c'est le cas de Gouin.

1975 Et dans l'étude d'impact, le bilan global de notre étude de risque, c'est de dire: Si Chute-Allard avait un problème, si notre nouveau projet, Chute-Allard, avait un problème, il s'arrêterait au réservoir Blanc, ça irait pas plus loin. On fait une étude d'inondation et l'impact s'arrêterait au réservoir Blanc.

1980 Si Rapides-des-Cœurs avait un problème, il serait aussi emmagasiné dans Rapide-Blanc. Et qu'est-ce qui se passerait si Gouin cérait, c'est évident que si Gouin cède, vous avez huit milliards de mètres cubes (8 G m^3) qui vont partir dans la vallée, à ce moment-là c'est évident que les ouvrages vont céder.

1985 Mais ce qu'on va regarder, c'est quel est l'effet de cette rupture par la présence des deux (2) aménagements. Et la seule chose qu'on remarque, et ça, je veux vous expliquer le phénomène très simplement, avant vous aviez une vallée encaissée, l'eau était à ce niveau-là. Aujourd'hui, on rehausse un petit peu le niveau de l'eau, donc on crée un lac longitudinal.

1990 Donc le seul effet sur Gouin, c'est que ça va diminuer légèrement le front d'onde de Gouin sur l'arrivée de l'onde à Trois-Rivières.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pourquoi?

1995 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Pourquoi, parce que c'est une espèce d'effet de miroir. C'est comme si l'eau rentrait sur une patinoire, donc elle a tendance à aller plus vite, parce qu'elle est pas arrêtée et freinée, si vous voulez, il y a pas cette inertie des rives qui freine le front d'onde.

2000

Mais là, on parle encore de plusieurs dizaines d'heures avant que ça arrive.

PAR LA COMMISSAIRE:

2005 Est-ce que c'est un peu comme le principe d'une avalanche?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2010 Exactement, exactement. Une avalanche qui va arriver sur une plaque de glace, elle va avoir tendance à aller plus vite. Mais entendons-nous, c'est pas une plaque de glace, c'est quand même de l'eau, OK.

2015

Alors donc, voilà, le résultat de nos études, c'est pas d'impact pour les populations, parce que les populations sont quand même assez loin en bas, pas d'impact au niveau de la rupture des deux (2) aménagements qu'on vient de rajouter, et concernant le risque majeur sur le Saint-Maurice, une légère recommandation à cause de cet effet miroir.

2020

Mais un temps largement suffisant et des consignes qui vont être transmises, des consignes, des données qui vont être transmises aux autorités de gestion du plan des mesures d'urgence de toute la région, pour adapter le plan des mesures d'urgence.

Ce qui est important dans le plan des mesures d'urgence, c'est l'évacuation des populations, la sécurité des populations.

2025

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc on comprend qu'avec les nouvelles installations, à cause du réservoir Blanc, Chute-Allard ou après ça Rapides-des-Cœurs, ou encore Rapides-des-Cœurs cédait, il pourrait pas y avoir de bris en cascade des autres barrages en aval du réservoir Blanc, OK.

2030

La réduction du front d'onde de submersion d'une heure quarante (1:40), à peu près, est-ce qu'elle met en jeu la capacité des gens, des premières agglomérations, qui subissent la réduction de temps...

2035

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Absolument pas.

2040

PAR LA PRÉSIDENTE:

... à pouvoir se sauver, avoir des chances de réagir?

2045

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Absolument pas.

2050

Et je veux rajouter une chose qui est quand même très importante, je veux dire un barrage, ça cède pas – on a des barrages-poids, et un barrage-poids, on prend des conditions très conservatrices au niveau de la rupture; c'est-à-dire on considère une brèche qui va s'ouvrir très rapidement, et c'est vraiment exceptionnel. Je pense qu'il faudrait qu'un 747 tombe sur le barrage Gouin pour dire que c'est instantané.

2055

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK, merci.

Alors pour monsieur Raymond, j'aimerais avoir votre avis, en fait en regard des informations qui sont données dans l'étude d'impact, pour toute la question entre autres, justement, de la question par temps sec versus par temps pluvieux ou en période de crue, ou crue extrême, quelles sont les exigences du ministère à cet égard?

2060

PAR M. JACQUES RAYMOND:

En fait, nous, on n'a pas d'exigence spécifique au niveau de l'analyse des risques, des générateurs de risque. On sait qu'en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages, Hydro-Québec doit se conformer à certaines exigences.

2065

Dernièrement, on m'a spécifié, Hydro-Québec, qu'il y aurait éventuellement des études par temps humide. Par contre, un petit peu comme monsieur vient de le mentionner, depuis 1989-90, on travaille étroitement, Hydro-Québec avec la Sécurité civile, au niveau de la planification des mesures d'urgence pour toutes les municipalités le long de la rivière Saint-Maurice, et nous, ce qu'on a demandé au promoteur, c'est de nous donner des études de risque.

2070

Évidemment, on s'est limité au pire scénario probable, comme il vient d'être décrit, une rupture du barrage Gouin. Il faut prendre en considération qu'il y a huit (8) centrales hydroélectriques sur la rivière, deux (2) éventuellement, deux (2) autres supplémentaires, et le barrage Gouin. Donc je vous dirais, pour une municipalité comme Trois-Rivières, c'est pratiquement impossible de déterminer un ensemble de scénarios, parce que lequel des huit (8) ou des onze (11) ouvrages pourrait céder, avec peut-être un deuxième et un troisième.

2075

Alors ce qu'on retient habituellement, et ça c'est l'approche même au niveau des risques industriels, on retient le pire scénario probable, et dans ce cas-ci, c'est une rupture du barrage Gouin.

2080

Donc en 89-90, on a fait une tournée conjointe, et on a rencontré les conseils municipaux de toutes les municipalités, et là, on a identifié le risque d'accident probable, et évidemment, on a répondu aux questions des gens des municipalités, et on leur a fortement suggéré de réaliser soit un plan de mesures d'urgence ou un plan d'intervention, bris de barrage, advenant où il y aurait un sinistre majeur.

2085

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'actuellement, si on parle, je sais qu'il y a une problématique au Québec qui s'est développée, en fait les gens ont un petit peu plus réalisé après les événements, à la fois les événements du Saguenay et aussi le verglas, et il y a beaucoup de municipalités qui sont pas très avancées dans leur établissement de plan de mesures d'urgence, ainsi que de scénarios minute par minute.

2090

2095

Ce qu'on comprend de ce que vous venez de nous dire, quand même, pour le Saint-Maurice, les municipalités sont assez avancées par rapport à d'autres secteurs, d'autres régions?

2100

PAR M. JACQUES RAYMOND:

Je vous dirais qu'elles sont, contrairement à d'autres secteurs, sont sensibilisées à la problématique.

2105

Parce que comme pour nous, une planification de mesures d'urgence se concrétise en trois (3) étapes. La première étape, c'est l'identification et la connaissance du risque, et cette étape-là a été faite comme je viens de le décrire.

2110

La deuxième étape, c'est la planification des mesures d'urgence. Et la planification des mesures d'urgence est du ressort des municipalités. Malheureusement, au moment actuel, il y a aucune loi qui oblige une municipalité à réaliser un plan de mesures d'urgence. Et c'est à ce niveau-là que souvent, ça bloque.

2115

Évidemment, il faut comprendre les municipalités, souvent elles ont pas les ressources, tant humaines que financières. Humaines dans le sens que faire une planification des mesures d'urgence pour différents risques, dont une rupture du barrage Gouin, c'est lourd pour les gens qui doivent travailler sur le sujet, parce qu'ils ont une méconnaissance totale du sujet dont ils doivent travailler.

2120

Il y a des ressources financières nécessaires, du moment qu'on fait un plan de mesures d'urgence, et ça, dans le contexte actuel, c'est pas facile.

2125

Je vous dirais qu'avec les futurs schémas de sécurité civile, peut-être qu'on va régler cet état de situation. On sait que la Loi sur la sécurité civile est en vigueur depuis décembre 2001, malheureusement, dans notre loi, il y a le chapitre 3 qui traite des générateurs de risque. Maintenant, le chapitre 3, le règlement n'est pas écrit, il est en cours de rédaction. Parce que le chapitre 3 traite, comme je viens de le dire, des générateurs de risque, mais dans le règlement, on va définir qui est un générateur de risque. Donc au moment où on se parle, on sait pas qui est un générateur de risque et qui devra se soumettre à la Loi sur la sécurité civile.

2130

2135

On s'attend à ce que le règlement soit déposé d'ici environ six (6) à douze (12) mois. Il y a évidemment les orientations du ministre qui sont pas connues. Alors dans la Loi sur la sécurité civile, il y a de nombreux articles qui font référence aux orientations du ministre, sauf qu'elles ne sont pas connues. On devrait avoir ces orientations-là dans les trois (3) prochains mois.

2140

Ce qui fait que lorsque les schémas de sécurité civile vont débiter, il va y avoir un chargé de projet par MRC, qui devra établir une vulnérabilité. Alors c'est évident que pour la MRC ici, c'est presque certain, parmi une des vulnérabilités qu'elle va identifier, c'est un risque de rupture avec, évidemment, un scénario qu'on a reconnu, qu'on a retenu, barrage Gouin.

Mais on peut dire que c'est un dossier qui va être traité à moyen terme. Les schémas de couverture de risque, qui traitent de l'incendie, c'est le premier volet de notre loi, sont pas terminés. Donc une fois que les schémas de couverture de risque seront terminés, on devrait débiter les schémas de sécurité civile.

2145

Donc on peut s'attendre que ça nous amène à moyen terme.

Et je vous dirais que ça paralyse peut-être un petit peu le processus, parce que tout le monde est en attente des schémas de sécurité civile. Et il va y avoir des exigences, donc les gens se sentent un petit peu moins pressés d'agir.

2150

Il y a peut-être un élément non négligeable, depuis 89, je travaille beaucoup avec Hydro-Québec sur la planification des mesures d'urgence au niveau des municipalités, les fusions qu'on a eues dernièrement, on sait qu'il y a eu des fusions à Shawinigan, fusions à Trois-Rivières, fusions à La Tuque, donc il y a tout un agencement de plusieurs plans de mesures d'urgence qui doit être fait.

2155

Dans le cas de Trois-Rivières, c'est un exemple parce qu'il se trouve à l'embouchure de la rivière Saint-Maurice, c'est une fusion de six (6) municipalités. Donc ils ont six (6) plans de mesures d'urgence à fusionner. Alors la priorité, c'est plus de mettre en ordre la structure, l'organisation de mesures d'urgence, que de mettre l'accent sur des risques spécifiques comme une rupture de barrage.

2160

PAR LA PRÉSIDENTE:

2165

L'un ne va pas sans l'autre!

PAR M. JACQUES RAYMOND:

Exact. Par contre, j'ai une suggestion à faire, évidemment Hydro-Québec, on m'a mentionné la semaine dernière qu'elles avaient l'intention de procéder ainsi, on a remis, il y a quelques années, c'est un document qu'Hydro-Québec a produit, les fiches d'évaluation des impacts par municipalité.

2170

Hydro-Québec a créé une fiche d'impact par municipalité, et dans ces fiches-là, on retrouvait entre autres, en cas toujours d'une rupture du barrage Gouin, le temps d'arrivée du front d'onde, le temps d'obtention, la cote géodésique du plan d'eau, et une description sommaire des impacts par municipalité.

2175

Évidemment, les fiches ont été remises en 89-90, nous, à la Sécurité civile, on a fait un rappel en 95, mais je sais qu'Hydro-Québec a revu ces scénarios d'accident. Et apparemment qu'il va y avoir des modifications au niveau des fiches d'évaluation.

2180

2185 Et ce que j'ai appris d'Hydro-Québec la semaine dernière, c'est qu'il va y avoir encore une espèce de tournée, je peux pas vous dire de quelle envergure, où on remettrait de nouvelles fiches d'évaluation des impacts aux municipalités, pour qu'elles soient en mesure d'apporter les correctifs nécessaires.

2190 Parce que certaines municipalités, entre autres Shawinigan, Trois-Rivières, l'ancienne municipalité de La Croche, avaient fait des plans d'intervention, rupture du barrage Gouin, et évidemment les données, apparemment, sont changées.

Alors ce serait important que toutes les municipalités en bordure de la rivière Saint-Maurice aient les nouvelles informations.

2195 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK.

2200 Monsieur Arnaud, effectivement, est-ce que ces scénarios ont commencé à être préparés?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

C'est exactement ce qu'on est en train de faire.

2205

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'il y a moyen d'avoir une idée, une orientation de ces scénarios-là que vous pourriez nous déposer?

2210

PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:

Nous avons déposé à votre analyste une copie de ce document-là, compte tenu que c'est assez volumineux.

2215

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK. Donc on verra, à ce moment-là, on va le regarder et on verra s'il est pertinent de déposer des sections, peut-être, pour les gens.

2220

PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:

Exactement.

2225 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et on comprend aussi que le scénario ou le plan de mesures d'urgence, le scénario minute par minute, va tenir compte d'une approche globale dans le sens des infrastructures du Saint-Maurice?

2230

PAR M. JACQUES RAYMOND:

C'est que dans le fond, le scénario bris du barrage Gouin, c'est le seul scénario qu'on retient parmi un ensemble de scénarios probables.

2235

On aurait pu faire une étude pour chacun des barrages sur la rivière, mais ça aurait été presque inutile, finalement. Ça aurait demandé un travail considérable de la part des municipalités, et évidemment d'Hydro-Québec, de faire des dizaines et des dizaines de scénarios.

2240

PAR LA PRÉSIDENTE:

On comprend que si les gens sont prêts, si les municipalités sont prêtes pour le pire, la procédure est sensiblement la même pour le un peu moins pire?

2245

PAR M. JACQUES RAYMOND:

Voilà, voilà!

2250

La municipalité de Trois-Rivières s'est toujours préparée pour le pire scénario, et évidemment, elle prévoit l'évacuation de quinze (15 000) à vingt mille (20 000) personnes. Alors c'est évident que c'est le pire scénario pour eux.

2255

Avec les nouvelles données, apparemment c'est moins que ces chiffres-là, mais si la municipalité est prête pour quinze (15 000) à vingt mille (20 000) habitants, évidemment elle va l'être autant pour cinq mille (5000), ça va de soi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2260

Monsieur Proulx, est-ce que la municipalité de La Tuque, pouvez-vous nous faire état de l'avancement du plan de mesures d'urgence?

PAR M. JUSTIN PROULX:

2265

En fait, madame la Présidente, si vous me le permettez, on a la chance d'avoir monsieur Gordon Bernier, qui est le directeur du Service incendie, sécurité incendie-sécurité civile, de la Ville La Tuque, qui est ici comme observateur, mais on peut l'inviter à la table.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2270 Merci, monsieur Raymond.

PAR M. GORDON BERNIER:

2275 Bonjour madame, Gordon Bernier, directeur du Service incendie et sécurité civile, Ville de La Tuque.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2280 Alors merci de participer. Même en tant qu'observateur, vous voyez, on va vous réquisitionner.

 Alors je voudrais vous entendre un peu sur l'état de situation pour la Ville de La Tuque, actuellement, en regard des infrastructures existantes mais, bon, de l'ajout d'une infrastructure routière, des plans de mesures d'urgence et des scénarios minute par minute.

2285

 Ma première question: Est-ce que la Ville est prête?

PAR M. GORDON BERNIER:

2290 Bon, pour ce qui est du plan de mesures d'urgence au niveau d'un bris de barrage, par rapport à Ville de La Tuque, nous autres, on possède seulement que l'étude de 1990 faite par Hydro-Québec. Je viens d'apprendre qu'il y a une nouvelle étude qui va être déposée.

2295 Donc dans nos scénarios de développement, nous autres, c'est une évacuation de certains secteurs de la ville, ce qui peut représenter à peu près la moitié de la population de ville de La Tuque, dans les parties basses et riveraines du secteur urbain de ville de La Tuque.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2300 Ça, c'est en bas, vers le golf?

PAR M. GORDON BERNIER:

2305 C'est ça. On appelle ça, nous autres, le Bélair qui se trouve à être en aval du barrage. Et on a Terrasses Saint-Maurice, qui se trouve à être en amont du bassin, du barrage, de la retenue d'eau du barrage qui donne sur la rivière La Bostonnais. C'est riverain à la rivière La Bostonnais. Donc tout ça, ça va être ennoyé.

2310 Le secteur lac Saint-Louis, une partie de l'usine Smurfit-Stone, tout le parc à bois, tout ça, ça va partir. Ça fait qu'on peut s'imaginer qu'il va y avoir beaucoup de dégâts faits par les débris qui vont être transportés par la vague.

2315 L'évacuation de l'hôpital, ainsi que tout ce qui est la rue, le boulevard Ducharme, parce qu'ils sont à flanc de coteau, et c'est un coteau formé de sable, donc il risque d'y avoir une érosion, donc il va falloir évacuer l'hôpital au complet, ainsi que le CLSC, les résidences de personnes âgées à aller jusqu'à, je vous dirais, trois (3) ou quatre (4) rues de là, plus au sud.

2320 Donc on a une problématique, il va falloir tout évacuer ça vers le Lac-Saint-Jean ou La Bostonnais, si on veut.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, vous pouvez pas aller vers le sud.

2325 **PAR M. GORDON BERNIER:**

2330 Non, non. Parce qu'au kilomètre 107 ou 108, ça va être inondé; Carignan, le secteur Carignan, ça va être inondé, ainsi de suite. Rivière-aux-Rats, ça n'existera plus. Ça fait que tout ça, ça va être labouré par les arbres, les débris que la vague va amener.

Mais j'ai un temps de réaction d'à peu près dix-sept (17) heures.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2335 Dix-sept (17) heures?

PAR M. GORDON BERNIER:

2340 Sur l'ancienne étude. Là, on vient de me dire que ça vient de couper de peut-être...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Une heure quarante (1:40).

2345 **PAR M. GORDON BERNIER:**

... une heure quarante (1:40).

2350 Mais j'ai aucun renseignement qui me dit qui qui m'avertit que le barrage Gouin va casser.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc le lien entre...

2355

PAR M. GORDON BERNIER:

J'imagine que ça doit être prévu par Hydro-Québec, mais qui qui appelle, Hydro-Québec, qui qui appelle.

2360

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça avait été, si je me souviens bien, dans le rapport Nicolet, ça avait été un des éléments qui avaient été soulignés, en fait la communication intersectorielle et la chaîne d'information pour la chaîne de commandement.

2365

PAR M. GORDON BERNIER:

Moi je peux vous dire, parce que je travaille dans le domaine de l'urgence, plus qu'il y a d'intervenants, plus qu'il y a paliers, plus qu'il va y avoir de confusion et moins fort le message va être rendu. Ça, clair et net.

2370

Moi, je le vis sous tous les angles par les 9-1-1, parce qu'on a une problématique, dans la province de Québec, les centrales de 9-1-1, là on est en train de régler ça avec le ministère de la Sécurité publique, c'est déjà une chose, parce qu'il y a trop d'intervenants.

2375

Il faut que ce soit une (1) ou deux (2) personnes, un (1) ou deux (2) paliers qui nous informent à nous autres, mais pas trois-quatre (3-4) et ainsi de suite, parce que ça risque de diluer et le temps que l'on perd.

2380

En urgence, qu'est-ce qu'il faut combattre, parce que là on le combat en incendie, c'est le feu qu'il faut combattre, c'est le délai d'intervention du moment que l'événement arrive et que nous autres, on soit renseigné et ensuite se rendre sur l'événement. C'est ça qu'il faut combattre. Et les minutes, ça compte.

2385

Ça fait que j'imagine, si on perd une (1) heure ou deux (2) suite au barrage, bien, c'est deux (2) heures de perdues et regardez, j'ai juste soixante-cinq (65) pompiers, et c'est à deux heures (2 h) du matin, il faut réveiller le monde, évacuer l'hôpital, j'ai trois (3) ambulances à La Tuque, j'ai peut-être dix (10) autobus scolaires, c'est tout. Le restant, ça va être des véhicules privés.

2390

Ça fait qu'imaginez-vous la pagaille, organiser tout ça. Ça va être l'enfer!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2395

Donc autrement dit, pour la situation actuelle sans le projet qu'on a, vous considérez – d'abord, est-ce que vous considérez que le dix-sept (17) heures d'arrivée du front d'onde de submersion si le barrage Gouin cédait, vous avez la marge de manœuvre pour évacuer?

2400

PAR M. GORDON BERNIER:

Ça va être juste.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2405

C'est juste. Et donc, est-ce que vous êtes à même de nous dire, en enlevant une heure quarante (1:40), quel problème que ça vous cause?

PAR M. GORDON BERNIER:

2410

Bien premièrement...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2415

Disons qu'on règle le problème de vous avertir tout de suite.

PAR M. GORDON BERNIER:

De délai, oui.

2420

PAR LA PRÉSIDENTE:

2425

De délai d'avertissement. Bon, au-delà de ça, est-ce que pour vous, la différence dans le temps d'arrivée du front d'onde de submersion – parce que La Tuque se retrouverait la plus grosse agglomération après Gouin?

PAR M. GORDON BERNIER:

Disons que Wemotaci, il y a quinze cents (1500) personnes là.

2430

PAR LA PRÉSIDENTE:

Quinze cents (1500) personnes. Et La Tuque, il y a combien?

2435 **PAR M. GORDON BERNIER:**

Ici, treize mille (13 000).

2440 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc Wemotaci serait la première agglomération touchée, affectée et après ça La Tuque.

2445 Et donc, est-ce que vous êtes à même de nous dire que la diminution d'une heure quarante (1:40) ou l'arrivée plus rapide d'une heure quarante (1:40), est-ce que ça vous enlève une marge de manœuvre importante?

2450 Si vous me dites, bien moi, de toute façon, j'ai besoin de cinq (5) heures pour évacuer la population, dix-sept (17) heures moins une heure quarante (1:40), c'est pas si pire. Mais si vous me dites, j'ai besoin de seize heures trente (16:30) pour évacuer et j'ai rien que dix-sept (17) heures, là je me pose des questions.

PAR M. GORDON BERNIER:

2455 Exact. Parce que pour faire une évacuation, c'est seulement vers, si on dit aux résidents de La Tuque, il faut s'en aller vers La Bostonnais, donc il faut avoir un système de communication pour leur signifier qu'il faut s'en aller vers La Bostonnais et non pas vers Trois-Rivières. Donc on a une problématique là, ça fait qu'il y a un certain pourcentage qui vont s'en aller vers le sud et eux autres vont se faire attraper par la vague. Donc un taux de perte là.

2460 Mais c'est le système de communication, de un. Ensuite, vider l'hôpital avec ses patients, les personnes des foyers d'hébergement, amener à des endroits plus sécurés.

2465 Il va falloir bâtir un centre qui est sur un promontoire temporaire, parce qu'on nous dit, bon an mal an, ça va durer soixante-deux (62) heures, la crue, avant que probablement tout se retire, donc il va falloir prévoir un centre d'hébergement X qu'il va falloir établir, probablement peut-être à La Bostonnais ou ici, à La Tuque, dans les parties les plus hautes de la ville.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2470 On comprend que tous ces aspects-là, vous allez attacher ça pour la présentation du schéma de sécurité civile?

PAR M. GORDON BERNIER:

2475 Exactement, exactement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2480 Qu'est-ce qui est prévu, monsieur Arnaud, parce que je me souviens, quand on avait fait Péribonka, il y avait toute une chaîne, vous aviez déposé un document qui donnait toute la chaîne pour avertir les gens, et à quel niveau ça s'avertissait, et comment ça se faisait, est-ce que pour le projet à l'étude, vous avez la même information que vous pourriez nous donner?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2485 Oui, tout à fait. Nous, on a un plan des mesures d'urgence et on a un comité d'urgence territorial qui est celui, finalement, qui va avertir la Sécurité civile.

2490 Ce que je voudrais, je voudrais peut-être profiter de la présence de la directrice régionale, qui est la responsable de la mise en place de ce plan, de venir après vous dire sa position, et comment elle gère, mais je voudrais simplement contextualiser un petit peu ce que j'ai dit tout à l'heure.

2495 On va reprendre parce que là, je veux dire, c'est toujours des hypothèses, on est dans le domaine des hypothèses, c'est évident que s'il y a un 747 qui tombe sur le barrage Gouin, immédiatement vous allez le savoir et immédiatement le plan d'évacuation va être déclenché, s'il y a un 747.

2500 Bon, s'il y a pas ça, il y a quand même un système de supervision à Hydro-Québec dans tous ses aménagements, qui fait qu'on prévoit un plan des mesures d'urgence avec quand même une certaine validation de l'incident.

2505 Donc avant de déclencher le plan des mesures d'urgence et l'évacuation générale, il y a quand même un certain nombre d'informations que l'entreprise veut prendre, pour savoir si c'est pas une urgence farfelue, si c'est pas quelque chose de tout à fait bénin. Je veux dire si, à un moment donné, il y a de l'eau qui coule dans une fissure du barrage Gouin, on déclenche pas le plan des mesures d'urgence, on commence par faire un premier stade d'analyse et quand on voit que la situation est sérieuse, on déclenche le plan des mesures d'urgence.

2510 Mais je veux bien préciser, tous nos aménagements ont des systèmes de contrôle, des systèmes d'autoscopie qui font que nous connaissons l'état de nos barrages à tout moment, à Hydro-Québec. Alors ça, c'est la première étape de notre prévention.

2515 Maintenant, l'application du plan des mesures d'urgence, j'inviterais madame Pelletier à venir nous faire une brève explication de comment elle applique le plan des mesures d'urgence.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Pelletier.

2520 **PAR Mme LOUISE PELLETIER:**

Bonsoir. D'abord, mon propos va compléter ce que nous venons d'entendre sur toute la question de la sécurité de nos ouvrages, tant au moment de la conception que dans le cadre des opérations de base.

2525

On voit bien, en entendant le représentant de la Sécurité civile de la ville de La Tuque, que les impacts d'un bris, c'est toujours celui que l'on retient, le pire, celui de Gouin, c'est bien connu par la municipalité de La Tuque, et ils sont déjà en mouvement pour prévoir les gestes les plus appropriés à poser quand ça se passe. Mais évidemment, il reste des choses à compléter.

2530

Vous savez aussi que lorsqu'on a eu les événements du Saguenay, toute la province de Québec et même le monde s'est ému par rapport à ces choses-là, et on en a profité, dans la région Mauricie, sous la direction de la Sécurité civile, et nous sommes un membre actif à une table régionale de concertation de mesures d'urgence dont je fais aussi partie avec d'autres confrères, que ce soit des corps policiers, des hôpitaux et tout ça, la région est vraiment intégrée sur ce plan-là, et la Sécurité civile conduit différentes activités pour améliorer nos processus, non seulement de prévention mais nos processus d'agissement lorsque des urgences surviennent.

2535

Par exemple, on parlait tantôt que le volet de communication, c'est le premier déclencheur qui nous fait une réussite ou un échec par rapport à la gestion d'une situation d'urgence, pour nous maintenant, c'est très bien clarifié, avec des schémas de communication initiés par la Sécurité civile, et maintenant on n'a plus d'hésitation, qui appelle qui. C'est bien clair, comment c'est structuré.

2540

Et nous avons, au niveau de la région, comme dans toutes les régions d'Hydro-Québec, une procédure de mesures d'urgence et de rétablissement qu'on peut déposer aussi à la Commission, si vous le souhaitez, et qui prévoit toute notre façon de faire pour s'assurer que la sécurité de nos installations est suivie au quotidien, avec de l'instrumentation, avec des vérifications humaines régulières, et avec aussi des gens qui portent à la ceinture, vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), des pagettes qui témoignent des comportements de nos ouvrages. On peut déployer l'ensemble de ces choses-là.

2545

Et j'ai, dans mon unité, une équipe d'une cinquantaine de personnes qui oeuvrent strictement dans le domaine de la gestion de la sécurité des barrages.

2550

2555

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

2560 **PAR Mme LOUISE PELLETIER:**

Et depuis 89, aussi, c'est le dernier point que j'adresserai, j'y étais aussi, on a commencé des présentations à l'ensemble des municipalités je dirais touchées par des impacts possibles des ouvrages qui sont sur la Saint-Maurice, et ça consistait à des présentations où est-ce qu'on offrait de l'information sur toujours un bris de barrage à Gouin, et on injectait tout ce qu'on pouvait, finalement, pour accompagner les municipalités et les aider à prendre conscience de cet impact mais aussi, en même temps, à se placer dans le cadre de la responsabilité, à ce qu'ils doivent voir pour agir là-dedans.

2570 Donc nous comprenons mieux maintenant les responsabilités comme producteur, les municipalités le comprennent aussi mieux, et je crois que le travail de la Sécurité civile, dans les dernières années, en Mauricie, nous l'avons beaucoup apprécié parce que ça nous a aidés aussi à nous faire mieux entendre vis-à-vis des villes riveraines.

2575 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci, madame Pelletier.

2580 Monsieur Proulx, je me souviens plus si on vous avait demandé de déposer votre plan de mesures d'urgence, est-ce que c'est fait?

PAR M. JUSTIN PROULX:

2585 Oui. Ce qui a été déposé, c'est des extraits du plan des mesures d'urgence de la Ville de La Tuque, ainsi que copie de l'étude de bris de barrage dont monsieur Bernier a fait référence, avec certaines cartographies qui identifient, à la hauteur de La Tuque principalement, les zones qui avaient été évaluées comme inondées, à l'époque. Ça, ça a été déposé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2590 Merci beaucoup.

2595 **JOHN BURCOMBE**

PAR LA PRÉSIDENTE:

2600 Alors j'appellerais peut-être monsieur Burcombe pour une question.

Écoutez, j'ai un blanc de mémoire, je sais pas si à mon retour de la pause, je vous ai dit que nous terminerions ce soir; je ne l'ai pas dit, OK. Alors je pense qu'on va pouvoir passer à

2605 travers l'ensemble des informations de la Commission et des intervenants ce soir. Parce qu'habituellement, je le dis tout de suite en revenant de la pause mais là, je viens de réaliser que j'ai oublié de vous le dire.

Alors monsieur Burcombe, allez-y.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2610 Oui. À cette question sur l'entente entre Hydro-Québec et la Ville de La Tuque, c'est le document DB11 qui a été déposé hier je crois, c'est juste un point technique, dans les définitions, il y a le début des travaux de construction:

2615 "Combien de temps, la date correspondant à soixante (60) jours après l'obtention de l'ensemble des permis et autorisations requis."

2620 Est-ce que par ça, on veut dire les certificats d'autorisation en vertu de l'article 22, et si oui, est-ce que c'est pour le dernier de ces certificats; parce que souvent, ces certificats sont émis un après l'autre, avec des délais entre les émissions de ces certificats. Ou est-ce qu'on vise simplement le décret. C'est pas évident pour moi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2625 C'est quelle page?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2630 Page 2 de l'entente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, OK. Monsieur Arnaud.

2635 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

C'est le décret.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2640 C'est le décret. J'aurais peut-être une autre question dans le même genre aussi, à la page 3, quand vous dites:

2645 "La mise en service complète, la date correspondant à quarante-cinq (45) jours après la mise en exploitation du dernier groupe turbines-alternateurs du projet."

On comprend, est-ce qu'on doit comprendre que c'est quand les deux (2) projets sont en fonction, mais quand les six (6) turbines marchent?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2650

Le douzième groupe; c'est après la mise en service du douzième groupe.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2655

OK. Et ça, est-ce qu'il y a un délai entre le début de la mise en service de l'ensemble du projet et le douzième groupe?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2660

Ah oui, oui. Il y a un délai qui est assez conséquent, d'ailleurs, on parle de je sais plus combien de mois.

PAR M. PAUL-ROLAND JEANTY:

2665

C'est deux (2) mois après chaque groupe, à peu près.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2670

Donc à partir du premier groupe, deux (2) mois...

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Attendez, Christine va vous dire.

2675

PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:

Oui, on peut retrouver, à la figure 1-1, les mises en service sont séquentielles, on commence par un premier groupe et ensuite, le deuxième vient deux (2) mois plus tard.

2680

Et ce n'est pas vraiment en parallèle, les deux (2) centrales, il y a un petit décalage, ce qui fait qu'on voit les débuts des mises en service en octobre 2007 et la fin du deuxième groupe, on se trouve à la fin de juin 2008.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2685

OK, merci.

Monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2690

Oui. Ensuite, à la réponse de monsieur Arnaud, est-ce que je suis pas vrai de dire que dans ce cas, le projet du Suroît est déjà débuté, la construction est déjà débutée pour le projet Suroît, avec cette définition qu'il vient de nous confirmer.

2695 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je comprends pas.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2700

C'est que quand j'ai demandé des questions sur l'état, le statut du Suroît, on m'a dit qu'on attend mais c'est déjà approuvé. Alors...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2705

OK. Donc est-ce que cette même clause-là s'applique, est-ce que le projet actuellement est rendu à ce niveau-là, pour le Suroît? Est-ce que le même type de clause que vous avez là...

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2710

Je pense que je voudrais pas épiloguer sur cette question, mais je voudrais simplement dire que notre actionnaire ne nous a pas autorisés à débiter le Suroît.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2715

OK, ça répond à la question, merci.

Oui, sur l'entente, avez-vous autre chose? Parce que j'ai d'autres questions sur l'entente, j'en profiterais.

2720

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Moi aussi, j'en ai une autre.

2725 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Allez-y.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2730

C'est le point 5.3.1, à la page 5, on prévoit un montant de trois cent mille dollars (300 000 \$) comme prime de signature. Est-ce que ce montant a été déjà reçu par la Ville.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2735

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2740

Oui.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2745

C'est bien.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2750

Moi, j'aurais une question suite à ça. Si jamais le projet n'avait pas lieu, pour toutes sortes de raisons, soit qu'il était pas autorisé, soit qu'Hydro-Québec décide de ne pas le construire après même l'autorisation, comment ça fonctionne pour les montants qui ont déjà été versés, avec les municipalités; est-ce qu'elles doivent rembourser?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2755

Non, je pense qu'elles doivent pas rembourser, non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2760

C'est clair pour la municipalité aussi?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2765

Il faut bien comprendre que c'est des montants qui ont été octroyés à l'avance pour permettre des études; donc les études auront été faites.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2770

Oui, mais ça, c'est pas – c'est parce qu'il y a un montant qui est remis, de quarante mille dollars (40 000 \$), aussi, pour justement payer les frais dus aux évaluations, les études, pour la municipalité.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2775 Madame Pelletier, qui a participé aux négociations, se fera un plaisir de vous répondre.
Parce que moi, j'ai pas envie de me tromper!

PAR Mme LOUISE PELLETIER:

2780 Je viens de revoir mon agenda des dernières années! Bon, j'étais à la table de négociation et j'étais présente lorsque nous avons signé avec la municipalité, à l'époque la MRC.

2785 Bon, il y a un montant d'abord de trois cent mille dollars (300 000 \$), je vais faire appel à ma mémoire, je n'ai pas lu récemment cette entente, il y a un premier montant qui est un bonus de signature, qui est remis pour ficeler l'entente, et puis nous l'avons mis en connaissance de cause, en prenant le risque positif que nous pourrions faire accepter un projet. Et si le projet n'était pas accepté, nous ne retournerions pas vers la Ville pour ça. C'était prévu dès le départ.

2790 Le montant de quarante mille dollars (40 000 \$) qui avait été versé, à mon souvenir, c'était pour aider la Ville de La Tuque à se documenter, avec un spécialiste, sur le genre de transaction financière, pour faire un choix, par exemple est-ce que c'est un montant payé à la signature, au début du projet, ou si c'est un montant qu'on échelonne sur plusieurs années.

2795 Je pense que la municipalité avait besoin d'un financier très expert pour les aider à prendre une décision, et nous avons accepté de les accompagner financièrement avec un montant de quarante mille dollars (40 000 \$), qui a été utilisé à cette fin.

Le restant, bien, vous voyez que vous avez les événements charnières qui disent les paiements et l'étalement des paiements.

2800 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quelle est la valeur globale de l'entente pour la Ville de La Tuque, ce que reçoit la Ville de La Tuque en regard du projet?

2805 **PAR Mme LOUISE PELLETIER:**

2810 Nous l'avons sur le sommaire exécutif, c'est identiquement le même montant que pour l'entente que nous avons avec la nation atikamek. Je pense qu'il faut référer, je vais demander de référer au montant exact.

PAR M. PAUL-ROLAND JEANTY:

2815 Le montant global en dollars de réalisation est de l'ordre de dix-huit millions sept cent mille dollars (18 700 000 \$). Si on actualise ce montant, ça donne un montant effectivement réduit, mais c'est un montant qui totalise dix-huit millions sept cent mille dollars (18 700 000 \$).

Et la grosse portion de ce montant-là est échelonnée sur cinquante (50) ans, avec une annuité progressive.

2820 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

2825 L'évaluation que vous faites des montants qui sont accordés par année ou autres, je sais que dans l'entente avec la Ville de La Tuque, il y a une gradation, qu'est-ce qui établit la valeur de ce montant-là, est-ce que c'est au pourcentage de la production, est-ce que c'est en regard d'une évaluation – c'est comme des redevances?

Qu'est-ce qui détermine le montant qui va être accordé en regard du coût du projet?

PAR Mme LOUISE PELLETIER:

2830 Je ne suis pas la personne qui a établi le portefeuille de départ. Cependant, c'est différent d'un projet à l'autre puisqu'au fil des années, nous avons évolué dans notre façon de retourner la mise en valeur d'un projet.

2835 Nous avons, à une époque, le programme de mise en valeur intégré, nous avons aussi fait des sociétés en commandite, et nous avons des ententes comme celle de La Tuque.

2840 Ce qu'on veut, c'est que le montant que nous adressons à un partenaire, c'est un montant qui respecte la valeur globale du projet et qui ne doit pas remettre en cause la rentabilité du projet. Exemple, si nos partenaires financiers avaient eu des exigences qui dépassaient la capacité que nous avons établie de mettre sur la table, nous n'aurions pas convenu d'entente.

2845 Mais je ne suis pas la personne, c'est mon confrère, Christian Brosseau, dans l'équipe planif, qui était là pour ce travail.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2850 Peut-être, monsieur Arnaud, peut-être nous revenir avec la réponse peut-être par écrit, sur qu'est-ce qui établit les bases du portefeuille de négociation, c'est en regard de la production, de la rentabilité?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2855 Je pense que je peux peut-être répondre à cette question, je vais tenter une réponse et si vous êtes pas satisfaite, je reviendrai avec une autre.

2860 Vous savez, dans l'historique, à Hydro-Québec, on a établi finalement les portefeuilles de fonds de développement sur la base de ce qu'on avait avant sur les PMVI, et puis pour les centrales, on parlait de l'ordre de deux pour cent (2 %).

Alors c'est ça, je pense, qui sous-tend la base de notre plafond, si je peux dire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2865 Deux pour cent (2 %) du coût total du projet ou du coût de construction?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2870 Non, non, du coût du projet.

Et puis du côté des lignes de transport, on parle de un pour cent (1 %).

PAR LA PRÉSIDENTE:

2875 OK.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2880 Et c'est pour ça que vous avez, dans les deux (2) ententes, zéro cinq (0,5 %) et zéro cinq (0,5 %).

PAR LA PRÉSIDENTE:

2885 Et globalement, l'entente qui a été faite aussi avec la communauté de Wemotaci, elle est équivalente, en finalité, avec les montants perçus?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2890 Exactement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que les choix ont été les mêmes au niveau des versements, cinquante (50) ans?

2895 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Ça a été légèrement différent. Mais il faut bien comprendre, dans le cas de la communauté Wemotaci, il y a aussi deux (2) fonds qui sont différents, qui sont les fonds des travaux correcteurs et les fonds des activités traditionnelles.

2900

Mais globalement, au niveau du fonds de développement, si vous actualisez tout ça une même année, vous avez exactement la même valeur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2905

OK. Peut-être pour monsieur Cocoo, quelles sont les orientations de l'utilisation de ces sommes-là pour la communauté, quels types de projets, est-ce qu'il a déjà des projets qui ont été arrêtés ou qui ont été envisagés?

2910 **PAR M. SIMON COOCOO:**

Dans le cas des activités traditionnelles, évidemment, bon, l'argent est encore là, on parle de l'ordre de cinq cent mille dollars (500 000 \$). Pour nous, bon, il est pas question de partager ça demain dans le village, on est à planifier un programme d'aide aux activités traditionnelles pour l'ensemble de la communauté et non pas seulement pour quelques individus.

2915

En ce qui concerne les travaux correcteurs, je peux pas vous dire exactement combien, est-ce que c'est utilisé, je sais qu'une partie nous l'avons utilisée pour venir en aide aux jeunes, entre autres nous avons investi quand même beaucoup sur l'aréna et puis aussi, nous sommes aussi en train de construire, de finaliser la maison des jeunes. Ça aussi, bon, nous avons injecté là-dessus, aussi, pour ces montants-là.

2920

Mais pour ce qui est des montants exacts, combien nous avons injecté, j'ai pas idée encore, exacte.

2925

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'il y a possibilité d'avoir une ventilation, je me souviens pas si ça avait été fourni, quelles sont globalement les orientations avec les montants qui seraient alloués, en regard du montant global de dix huit millions (18 M\$)?

2930

PAR M. SIMON COOCOO:

J'ai pas compris votre question.

2935

PAR LA PRÉSIDENTE:

2940 S'il y avait possibilité d'avoir une liste, bon, voici les orientations, on veut prendre, je sais pas moi, trois cent mille (300 000 \$) pour tel type de projet, cinq cent mille (500 000 \$) pour tel autre.

Est-ce qu'il y a possibilité pour vous de déposer cette information-là?

PAR M. SIMON COOCOO:

2945 Peut-être pas ce soir, mais il y a possibilité, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2950 Par la suite, dans la semaine?

PAR M. SIMON COOCOO:

2955 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Parfait, je vous remercie.

2960

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LA PRÉSIDENTE:

2965 Alors je vais maintenant passer, on va plus rapidement mais il y avait plein de petits sujets qu'on voulait voir, entre autres plus particulièrement sur la question du mercure, il y a aussi un représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux qui est avec nous, je lui demanderais peut-être de prendre place au micro, et il y a deux (2) présentations qui avaient été
2970 prévues, alors peut-être, monsieur Arnaud, la présentation, c'est quelques minutes, vous aviez une présentation sur le mercure? Vous n'en aviez pas une?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2975 Oui, oui, on en a une mais...

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est plus long?

2980

PAR M. PATRICK ARNAUD:

C'est un bon quart d'heure.

2985

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je pense que vous pourriez peut-être plus nous la déposer et puis...

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2990

Bien, je peux peut-être voir avec monsieur Schetagne, qui est venu spécialement, s'il peut peut-être vous faire un résumé de sa présentation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2995

Écoutez, ce que je vais faire, on va plutôt aller vers le questionnement direct et si on a besoin d'appuyer par une présentation quelconque le questionnement, on procédera.

PAR LA COMMISSAIRE:

3000

Alors en ce qui concerne le mercure dans la chair des poissons, bon, alors vous avez modélisé le comportement du mercure suite à l'envoiement des deux (2) biefs, et vous avez estimé qu'il y avait pas de hausse substantielle au niveau de la contamination de la chair du poisson.

3005

J'avais une question à savoir: Est-ce que votre modèle intègre le mercure atmosphérique?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3010

Alors monsieur Roger Schetagne va répondre à ça.

PAR M. ROGER SCHETAGNE:

3015

Bonsoir. Non, le mercure atmosphérique n'est pas inclus dans le modèle.

Ça vient du fait de toute la problématique du mercure dans les réservoirs hydroélectriques, c'est-à-dire que c'est en milieu aquatique que le mercure atmosphérique, qui

3020 est relativement inoffensif, parce qu'il est peu assimilé par les organismes aquatiques, est transformé en méthyl mercure qui, lui, est facilement assimilé.

3025 Et le taux de transformation est lié à la quantité de matière organique présente dans les plans d'eau. Donc quand on fait un réservoir, les milieux inondés, la matière organique qui est inondée, les feuilles des arbres, la partie verte de la végétation, c'est la nourriture pour les bactéries qui transforment le mercure inorganique en méthyl mercure.

3030 Donc, la quantité de mercure atmosphérique qui arrive dans un plan d'eau n'est pas déterminante. C'est vraiment la quantité de nourriture qu'on va donner aux bactéries qui transforme le mercure, qui est importante.

3035 Et donc, le modèle tient compte des caractéristiques des réservoirs en termes de superficie terrestre inondée, quantité de matière organique décomposable au mètre carré, quantité d'eau, volume d'eau annuel qui va être dilué, tout ça.

PAR LA COMMISSAIRE:

Mais le mercure qui vient de l'atmosphère s'ajoute au mercure qui est présent dans le milieu et, éventuellement, il risque d'être transformé en méthyl mercure aussi?

PAR M. ROGER SCHETAGNE:

3045 C'est-à-dire qu'on pense pas que le mercure inorganique est vraiment déterminant, c'est-à-dire il serait déjà en excès. C'est vraiment la quantité de matière organique présente dans un milieu qui va faire en sorte qu'il va y avoir une certaine quantité transformée en méthyl mercure.

PAR LA COMMISSAIRE:

3050 Maintenant, j'aurais une question pour, c'est monsieur Guy Lévesque, est-ce que vous considérez que le guide de consommation, les recommandations qui sont incluses dans le Guide de consommation sont suffisamment sécuritaires pour protéger la santé des gens qui vont peut-être s'adonner davantage à la pêche, parce qu'on dit que les biefs vont devenir des milieux qui sont favorables à la pêche.

PAR M. GUY LÉVESQUE:

3060 En fait, le guide dont vous parlez, le Guide de consommation du poisson de pêche sportive en eau douce a été monté conjointement par le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé et des Services sociaux, il est basé en fait sur une recommandation, sur une teneur limite en fait établie par Santé Canada pour les poissons pêchés à des fins commerciales qui est de point cinq milligramme par kilogramme (0,5 mg/kg) de chair de poisson.

C'est un niveau jugé sécuritaire par Santé Canada, un niveau à ne pas dépasser pour une consommation sans effet toxique.

3065 Donc on s'aperçoit très bien et, je veux dire, c'est pas spécifique à ces projets-ci, c'est que le poisson, certaines espèces de poisson, et on peut s'expliquer pourquoi, dans la chaîne alimentaire, dépassent cette teneur-là.

3070 Cependant, le guide émet certaines recommandations, en fait précautions pour les consommateurs de poisson qui sont des consommateurs réguliers et fréquents. Donc ça touche pas nécessairement, je dirais, l'ensemble de la population, ça touche certains groupes je dirais plus ciblés, et je pense que les communautés autochtones en sont un de par leur utilisation des ressources du milieu pour la consommation humaine.

3075 Maintenant, nous sommes d'avis, en fait, et puis on l'a fait à quelques reprises ces dernières années, de rappeler à la population en général, on n'a pas ciblé nécessairement des populations très précises de pêcheurs, mais pour la population en général, règle générale, pour la population en général, il y a pas de problème de consommer sur une base souvent très sporadique du poisson contaminé à ces teneurs-là.

3080 Par exemple, pour des populations mettons avec une consommation beaucoup plus régulière et fréquente, et en termes de volume aussi, bon, il y a des directives qui sont comprises dans le guide qui, à notre avis, si elles sont suivies, protègent adéquatement la santé.

3085 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Est-ce que vous parlez des personnes à risque comme les enfants ou les femmes en âge de procréer?

3090 **PAR M. GUY LÉVESQUE:**

Oui, en fait c'est les principaux groupes à risque.

3095 En fait, il y a un groupe à risque dans la population en général, qui serait probablement les gros consommateurs, les grands pêcheurs et grands consommateurs, et probablement les populations amérindiennes, mais à l'intérieur de ces populations-là, les femmes enceintes, les femmes qui allaitent, parce que ça peut se transmettre aussi par le lait maternel, et les jeunes enfants sont les populations les plus à risque. Il y a des recommandations qui sont données pour chacun de ces groupes-là.

3100

PAR LA COMMISSAIRE:

Donc ce serait des recommandations encore plus sévères, si on peut dire?

3105 **PAR M. GUY LÉVESQUE:**

Plus sévères. En fait, pour la population en général, c'est de consommer des espèces qui sont le moins susceptibles d'être contaminées, des espèces qui sont non piscivores, en fait qui se nourrissent pas d'autres poissons, et dans une même espèce, les individus les plus petits et les moins âgés.

3110

Pour les populations à risque, à ce moment-là, bon, ça ne serait que consommer, en fait, que les poissons en tout cas les moins susceptibles d'être contaminés, c'est-à-dire les non piscivores aussi, ou celles ne faisant l'objet d'aucune restriction. Et le guide, dans ce sens-là, le guide, si on le consulte, est assez précis sur les espèces et les fréquences aussi de repas à consommer.

3115

D'ailleurs, ce que je viens de vous donner là, c'est des considérations générales mais si on veut être plus précis, on peut consulter le guide qui, lui, s'attache à des plans d'eau précis ou des tronçons de rivières précises, et qui permettent à ce moment-là je pense de mieux ajuster sa consommation, si on est un consommateur régulier et fréquent.

3120

PAR LA COMMISSAIRE:

Mais ici, est-ce que le secteur fait partie d'un de ces tronçons-là, vous dites qu'il y a des secteurs spécifiques?

3125

PAR M. GUY LÉVESQUE:

Oui. Mon dieu seigneur, j'essaie de vérifier. Le Saint-Maurice, en tout cas...

3130

PAR LA COMMISSAIRE:

Réservoir Blanc, OK. Monsieur Houde?

3135

PAR M. LOUIS HOUDE:

Le réservoir Blanc est dans le guide.

3140

PAR LA COMMISSAIRE:

OK. Donc il fait partie des plans d'eau visés.

PAR M. GUY LÉVESQUE:

3145

Tout le Saint-Maurice, et le réservoir Gouin aussi. Le Québec, en fait.

PAR LA COMMISSAIRE:

3150 Oui, monsieur Houde.

PAR M. LOUIS HOUDE:

3155 Peut-être en complément d'information, vous avez mentionné tout à l'heure que s'il y avait une augmentation de la pêche sportive...

PAR LA COMMISSAIRE:

3160 Oui, oui.

PAR M. LOUIS HOUDE:

3165 Bon, ce qu'on a observé, nous, au réservoir Gouin, c'est qu'une augmentation de la pêche sportive, c'est-à-dire qui se traduit par une augmentation du prélèvement de la population de poisson, ça entraîne une augmentation du taux de croissance des poissons, et ça diminue le taux de mercure dans la chair.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3170 Plus le poisson est gros en volume...

PAR LA COMMISSAIRE:

3175 Moins de concentration?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Le taux suit pas?

3180 **PAR M. LOUIS HOUDE:**

C'est-à-dire que le taux est lié à la taille du poisson mais aussi à l'âge. Alors pour une même taille, un poisson plus jeune va avoir un taux plus faible.

3185 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Donc les poissons ont pas le temps de grandir, ils se font pêcher avant.

PAR M. LOUIS HOUDE:

3190

Bien en fait, c'est un mécanisme normal, c'est une réaction à l'exploitation, le taux de croissance change.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3195

Donc l'espèce aussi, il y a des espèces qui sont plus grosses, si on parle soit l'omble de fontaine versus le touladi, d'autres espèces qui sont plus grosses, donc ils ont plus de chance d'accumuler, un taux plus élevé?

PAR M. LOUIS HOUDE:

3200

C'est principalement le mode d'alimentation. S'ils s'alimentent sur des poissons, la chaîne favorise l'accumulation du mercure.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3205

Et aussi, est-ce que c'est des espèces qui sont les plus prisées par les pêcheurs, les plus grosses?

PAR M. LOUIS HOUDE:

3210

Oui, effectivement. C'est sûr que les plus grosses tailles sont les plus prisées par les pêcheurs, et effectivement, ce sont les plus contaminées.

PAR LA COMMISSAIRE:

3215

Et les dorés sont quand même des espèces qui sont susceptibles de concentrer, la bioamplification peut se présenter dans le doré?

PAR M. LOUIS HOUDE:

3220

Oui, doré, brochet, les deux (2) espèces sportives recherchées ici.

PAR LA COMMISSAIRE:

3225

Merci pour ces précisions.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3230 Peut-être pour la communauté atikamek, je sais qu'effectivement, il y a beaucoup de consommation et tout ça, est-ce qu'il y a une problématique, actuellement, pour la communauté, particulière, en regard de la consommation, actuellement?

PAR M. SIMON COOCOO:

3235 C'est tout à fait vrai qu'il y a des groupes de famille qui consomment, je sais pas combien, mais qui consomment beaucoup de poissons.

3240 Par contre, ce que je pourrais vous dire aujourd'hui, j'ai pas l'étude en main mais cet été, il y a eu une étude sur le mercure dans les trois (3) communautés atikamek, dont Wemotaci, je sais pas la teneur des résultats aujourd'hui, au moment où on se parle, c'est piloté par le Conseil de la nation atikamek. Donc on aurait des très bonnes données là-dessus.

3245 Mais pour le moment, j'ai pas le rapport en main, je sais pas si c'est terminé au moment où on se parle.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3250 Est-ce que c'est possible pour vous d'obtenir le dépôt de cette étude-là, et si elle n'est pas encore terminée, au moins une idée des résultats jusqu'à maintenant ou des orientations que prend l'étude.

PAR M. SIMON COOCOO:

3255 Oui, c'est possible.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3260 C'est possible de le demander au Conseil atikamek, de la nation atikamek et nous le déposer?

PAR M. SIMON COOCOO:

3265 Oui, c'est possible que je fasse les démarches. D'ailleurs, je pensais voir ici la personne qui a piloté l'étude et tout ça. Mais je vais faire les démarches pour ça, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3270 Parfait, merci.

Juste maintenant pour vous aviser, il est neuf heures quarante-six (9 h 46), je donne encore peut-être deux-trois (2-3) minutes à la possibilité de s'inscrire pour des questions, et puis on va fermer le registre dans deux-trois (2-3) minutes. Ça va?

3275 Alors maintenant, je demanderais peut-être, le promoteur avait des présentations qu'il pouvait nous faire sur le projet, vous nous en aviez suggéré une en premier sur la question, je pense que c'était le remplissage du bief, construction.

3280

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR SUR LA CONSTRUCTION

PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:

3285

Alors madame la Présidente, nous avons un court vidéo, d'une durée de trois (3) minutes, pour vous présenter la séquence de construction. Mais compte tenu que ça va assez vite et je vais faire le commentaire sur les différents éléments, je vais prendre juste quelques secondes pour vous identifier les différents éléments de construction qu'on va voir apparaître au fur et à mesure de la construction.

3290

La construction se déroule sur une période d'environ trois ans et demi (3 ½), et en premier, on va voir la séquence de construction pour la Chute-Allard.

3295

Donc comme on le mentionnait, il y a trois (3) bras de rivière, et il y aura pas de dérivation provisoire de la rivière. On va se servir du lit naturel de la rivière de façon successive comme dérivation provisoire.

3300

Donc on va venir fermer, dans un premier temps, le bras nord, ensuite en phase 2, on va venir fermer cette section, donc vous allez voir, il va y avoir un écoulement dans le bras centre, et en dernier lieu, une fois même que la mise en service de la centrale va être faite, on va venir ici fermer le bras centre pour venir travailler au niveau de l'évacuateur de crue.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3305

Merci.

PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:

3310

Alors ici, ce que vous voyez, c'est la maquette qui nous a servi, on est parti à partir des données topographiques et la bathymétrie pour faire cette section de simulation. Donc ici, on peut identifier facilement les trois (3) bras. Bon, je ne sais pas pourquoi, le vidéo ne démarre pas.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3315

C'est une nouvelle technologie qu'on est en train d'implanter à Hydro-Québec; on vous a utilisées comme cobaye, pour voir si ça marche!

PAR LA PRÉSIDENTE:

3320

Ça a l'air beau! Ceci dit, ça a l'air très beau!

PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:

3325

Bon, le film part. Donc ici, on va se diriger tranquillement à la phase 1 des travaux.

3330

En tout premier lieu, on va procéder à l'excavation du canal d'amenée, les déblais vont nous servir à constituer le batardeau et là, on va pouvoir venir assécher toute la section qui va nous servir d'endroit pour installer la centrale. Ce qu'on voit, c'est les accès, on voit la centrale. Ça vient quand même par bloc, en fin de compte la réalité, c'est de façon beaucoup plus successive.

3335

Donc on voit déjà que la phase 1 des travaux est complétée et l'eau s'écoule de façon naturelle dans le bras centre et le bras sud.

3340

Donc à ce moment-ci, il y a eu quand même une légère augmentation du bief, mais c'est à peu près de cinquante centimètres (50 cm), donc c'est quand même peu perceptible pour les riverains.

Là, on vient travailler dans le bras où il va y avoir la vanne gonflable, donc on a fermé au préalable avec un batardeau, l'eau s'écoule par le bras centre à ce moment-là.

3345

Maintenant, on arrive à la phase 3, la dernière phase. Donc pour venir fermer le bras centre, il faut pouvoir utiliser la centrale, donc on vient enlever le batardeau aval, ensuite on vient enlever le bouchon pour nous permettre l'écoulement...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3350

Quand vous parlez de bouchon, c'est quoi?

PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:

Le bouchon, dans le fond, c'est la dernière section qui est pas excavée, qui nous sert...

3355 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK, c'est beau, c'est ce qu'on vient de voir partir.

3360 **PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

... parce que compte tenu qu'on est au niveau, on excave au niveau bas, il va y avoir une remontée d'eau, donc à ce moment-ci, la centrale, on voit ici l'endroit où on évalue que le poste de la centrale serait, donc la centrale est en exploitation, dès qu'on met le batardeau, il y a une remontée.

3365

C'est à ce moment-là, il faut quand même s'assurer d'arriver à la cote trois cent quarante-six (346 m). Donc l'eau passe par la centrale et maintenant, on fait les travaux à l'évacuateur.

3370

Donc pendant cette période-là, la phase 3, il y a un assèchement temporaire, on se trouve déjà dans le tronçon court-circuité, mais il y a un débit réservé d'un mètre cube seconde ($1 \text{ m}^3/\text{s}$) qui est assuré pendant cette période.

3375

Donc les travaux se complètent par la mise en opération de l'évacuateur. Donc on va venir enlever le batardeau, l'évacuateur à vannes verticales est en fonction et maintenant, dans le fond, ça complète les travaux et on se retrouve avec la simulation visuelle.

J'ai le même vidéo pour Rapides-des-Cœurs, si vous voulez, ça montre à peu près la même séquence.

3380 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Non, ça va aller, mais vous pouvez déposer quand même. Ça se dépose tu?

3385 **PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

Bien, c'est un CD, mais le logiciel est sur le CD.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3390

OK, on va voir ce qu'on peut faire.

Avez-vous le même genre de logiciel, monsieur Arnaud, pour la ligne et le poste?

3395 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Ah non. Non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3400 Il y aurait une question peut-être pour ce qui a été présenté jusqu'à maintenant.

PAR LA COMMISSAIRE:

3405 Au moment de la mise en eau des biefs, ça se fait rapidement, ça?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3410 Question d'heures dans la première phase et, je pense, une demi-journée, une demi-journée, très rapide.

PAR LA COMMISSAIRE:

3415 En fait, les huttes, les animaux qui utilisent des terriers, les huttes qui sont en bordure du bief, dans les territoires qui vont être inondés, est-ce que vous prévoyez des mesures spéciales pour ça ou ces animaux-là vont être carrément ennoyés?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3420 Ah non, on n'est pas aussi méchant que ça, madame! Non, non!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Allez-vous avertir les castors?

3425 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Non, écoutez, on fait le déboisement et le déboisement contribue énormément à ce que...

PAR LA COMMISSAIRE:

3430 À relocaliser?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3435 ... à ce que les animaux s'éloignent de la zone des travaux.

Maintenant, c'est évident qu'il peut y avoir des petits mammifères souterrains qui peuvent être ennoyés.

3440 Mais c'est rapide, mais il faut pas penser non plus que c'est d'un seul coup. Une journée, ça prend quand même – mais disons que les travaux de déboisement règlent pas mal le problème.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3445 Je rajouterais même, peut-être que je déroge un peu aux us et coutumes des commissions, mais suite à la simulation que vous avez vue, vidéo, le ministère, est-ce que vous avez des questions, ministère de l'Environnement? Ça va, il y a personne, dans les personnes-ressources, que ça suscite un questionnement particulier, ça va?

3450

PAR LA COMMISSAIRE:

Au niveau de la faune, est-ce que ça pose des interrogations?

3455 **PAR M. LOUIS HOUDE:**

Non. Je pense qu'effectivement, la plupart des mammifères d'une taille appréciable vont pouvoir se sauver de ça. Effectivement, les plus petits, peut-être pas.

3460 Par contre, dans ce secteur-là, c'est tout des espèces qui sont communes, qui vont recoloniser rapidement, donc la perte est minime.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3465 Merci.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3470 J'aurais quand même aimé profiter de la présence de monsieur Schetagne pour qu'il vous fasse, très rapidement, le bilan de son étude sur le projet Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs. C'est possible? Ça devrait prendre quelques minutes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3475 OK, allez-y.

3480

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR SUR LE MERCURE

3485 **PAR M. ROGER SCHETAGNE:**

Oui, je suis Roger Schetagne, je m'occupe du mercure dans les poissons depuis plus de vingt-cinq (25) ans, à Hydro-Québec. Je voulais parler un peu de méthodologie.

3490 On est allé chercher beaucoup de données, évidemment à l'époque, c'est les données de 90-92, à l'époque c'était, comme on a parlé un peu plus tôt aujourd'hui, c'était un gros projet où on inondait beaucoup plus, il y avait deux (2) réservoirs importants et donc, on a pris beaucoup de données. Aujourd'hui, on arrive à un projet beaucoup plus petit et donc, on inonde beaucoup moins et donc, il y a beaucoup moins d'effet sur le mercure dans les poissons.

3495 On est allé chercher les données dans les principales espèces de poisson, les espèces les plus prisées par les pêcheurs. On a développé un modèle qui nous permet de prédire les teneurs en mercure dans les poissons à la suite de la mise en eau des réservoirs.

3500 Et ça, c'est un exemple. Pour chacun des secteurs, on a douze (12) milieux dans lesquels on est allé chercher des données. Le secteur de Rapides-des-Cœurs, on avait un certain nombre de stations d'échantillonnage, et on est allé chercher, dans ce cas-là, soixante-neuf (69) dorés qu'on a mesuré la teneur en mercure, et on voit évidemment que la teneur augmente avec la taille du poisson.

3505 Et ce qu'on fait, nous, on va calculer une concentration moyenne pour une longueur moyenne de poissons conservés par les pêcheurs sportifs. Dans ce cas-là, pour le doré, c'est quatre cents millimètres (400 mm), et on arrive à une teneur moyenne de zéro virgule huit (0,8) PPM.

3510 La méthodologie, on se sert beaucoup des enseignements qu'on est allé chercher au complexe La Grande, où on a mesuré les teneurs en mercure dans plus de trente mille (30 000) poissons, au fil des ans, et comme j'expliquais tantôt, bien, c'est vraiment la superficie terrestre inondée, le volume du réservoir, le taux de renouvellement des eaux, la quantité de matière organique inondée qui sont la nourriture pour les bactéries qui transforment le mercure, la concentration initiale du mercure dans les poissons, la demi-vie et le taux de transfert des poissons non piscivores aux poissons piscivores.

3520 Et les résultats, bien, on inonde tellement peu par rapport au volume d'eau qui transite dans ces futurs biefs-là qu'il y a pas d'augmentation significative des teneurs, et il y a pas d'effet non plus sur la fréquence de consommation actuellement suggérée par les organismes de santé publique.

3525 Donc si on prend Chute-Allard, bien, la concentration moyenne des corégones actuels, c'est zéro virgule trente-neuf (0,39) PPM, ce qui permet huit (8) repas par mois pour ne pas dépasser les taux d'exposition jugés sécuritaires par les organismes de santé publique.

3530 Concentration maximale future, zéro virgule quarante et un (0,41 PPM), donc il y a pas d'effet sur le nombre de repas.

3535 Même chose pour les espèces piscivores, comme le grand brochet ou le doré, les teneurs actuelles permettent quatre (4) repas par mois, et ça va être encore la même chose après le projet.

3535 **PAR LA COMMISSAIRE:**

 Monsieur Schetagne, en ce qui concerne les personnes à risque, est-ce que vous avez les recommandations?

3540 **PAR M. ROGER SCHETAGNE:**

3545 Oui, on peut recalculer – tout ça, ça se fait en collaboration avec les organismes de santé publique; à chaque fois qu'on fait un réservoir, on produit des dépliants, des cartes, des guides de consommation, et on fait ça en collaboration avec les organismes de santé publique "locals".

3550 Si on veut, on donne un message pour les adultes en général et aussi pour les groupes à risque, les femmes enceintes et les enfants. Et ça donne aussi la même chose, c'est-à-dire qu'il y a pas d'effet sur les taux de consommation. Évidemment, c'est pas le même taux de consommation, mais il y a pas d'effet.

3555 Rapides-des-Cœurs, on a même fait, l'expérience du complexe La Grande nous a montré que le mercure pouvait être exporté en aval des réservoirs, et on tient compte du taux de dilution et du taux de sédimentation possible dans le milieu récepteur, et dans le cas de Rapides-des-Cœurs, bien, on a ajouté à ce que produit Rapides-des-Cœurs lui-même cent pour cent (100 %) de l'augmentation prévue dans Chute-Allard et donc, c'est vraiment l'effet combiné des deux (2) réservoirs, et il y a pas plus d'effet sur les taux de consommation.

3560 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 Merci beaucoup.

 Alors peut-être pour une dernière présentation ce soir, celle sur la ligne de transport, s'il vous plaît.

3565

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR SUR LA LIGNE DE TRANSPORT

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3570

Alors madame la Présidente, madame la Commissaire, je voudrais juste vous dire que nous allons vous présenter les résultats de l'étude qui est en cours par une autre division d'Hydro-Québec, donc il faut bien considérer que ce n'est pas notre travail, donc on présente le travail d'autres personnes et donc, c'est une étude qui est encore à un stade préliminaire, on est à peine à choisir le tracé et donc, je voudrais que ce soit bien compris dans ce contexte, puisque c'est un processus d'autorisation différent. Merci.

3575

PAR LA PRÉSIDENTE:

3580

Oui, oui.

PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:

3585

Alors j'ai quelques acétates à vous présenter concernant le projet de ligne et la localisation de poste que vous trouvez dans notre rapport d'étude d'impact.

3590

Il s'agit d'une ligne monoterne à deux cent trente (230) kV qui est envisagée, on parle de deux (2) tronçons distincts de trente kilomètres (30 km), on va les voir tout à l'heure sur les variantes de tracé, on parle d'un tronçon Chute-Allard-Rapides-des-Cœurs et un tronçon Rapides-des-Cœurs-Rapide-Blanc, parce que la ligne sera raccordée à ce niveau-là, donc au niveau de Rapide-Blanc, un niveau départ de ligne sera requis.

3595

Je vais vous présenter tout de suite l'échéancier, pour justement contextualiser un peu les données que je vous présente ce soir. En ce moment, on est à l'étape d'analyse de tracé, donc l'avant-projet vient de démarrer, et on est à analyser différentes variantes, et un choix de tracé va être retenu cet automne; c'est pas encore fait à l'heure actuelle, il y a des tracés préférentiels qui sont identifiés, mais ils devront être présentés aux gens du milieu afin de valider le choix.

3600

Ensuite ici, vous voyez les demandes d'autorisation, le déboisement, et la mise en service coïncide évidemment avec la mise en service de nos projets.

3605

Ici, je vous mets rapidement un type de pylône qui est identifié, c'est un pylône type. Je crois que vous aviez un intérêt au niveau du déboisement, on vous a fourni les superficies. Donc une emprise de soixante mètres (60 m) est envisagée, c'est un nouveau type de pylône qui est envisagé pour le tracé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Quelle est la différence pour ce type de pylône là, d'avec les autres? La hauteur?

3610 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

C'est un pylône mâât, alors vous voyez, c'est un pylône qui est haubané à partir du premier auvent, et c'est évidemment un pylône qui a un aspect visuel beaucoup moins visible, surtout dans un contexte forestier.

3615

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc c'est justement avec des haubans, il y a pas quatre (4) pieds?

3620

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Exactement, c'est pas un quadripode qui prend beaucoup de place.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3625

Et c'est plus haut?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3630

Bien là, c'est plus haut, là on parle de cinquante-cinq mètres (55 m), peut-être que le pylône est légèrement plus haut mais...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3635

Est-ce qu'il exige une emprise plus grande, plus courte?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3640

Le pylône haubané exige une emprise à peu près similaire, à peu près similaire. Le gros avantage du pylône haubané, c'est la facilité d'entretien, et puis dans les zones rurales, c'est qu'on peut quand même continuer à cultiver dessous.

PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:

3645

Alors je vais compléter ma présentation avec les tracés. C'est très difficile à voir, on a fourni à la Commission des photocopies couleur et aussi, on avait présenté, à l'arrière de la salle, cette carte en grand format. Donc simplement, avec mon pointeur, vous faire un peu les tracés qui sont envisagés.

3650

Pour se localiser, on se trouve ici au niveau de Chute-Allard, à ce point-ci, on se trouve à Rapides-des-Cœurs, et à ce point-ci, on se trouve à Rapide-Blanc.

3655 Donc il y a deux (2) variantes de tracés qui ont été identifiées, une par le nord. Ici, avec mon pointeur, pour ceux qui sont trop loin, je montre un peu le tracé. Et une autre variante de tracé par le sud, ici.

3660 Et dans la comparaison des variantes, il y a eu une préférence identifiée pour le tracé sud, compte tenu premièrement que tous les accès se trouvent de ce côté de la rivière. Ici, c'est une zone inexploitée, il aurait fallu faire des chemins d'accès qui représentent un coût important. Donc pour le moment, il y a quand même, et puis ça a été présenté comme ça aussi dans le milieu, une préférence pour ce tracé.

3665 Ensuite, on part ici, on arrive du poste de la centrale, il y a deux (2) possibilités de tracé, il y a un tracé aussi nord, qui passe ici, comme plus en ligne droite, et il y a un tracé qui est beaucoup plus long qui, dans le fond – parce qu'il faut se rappeler que dans les objectifs qu'on vise dans les corridors, les choix de tracé, c'est toujours la complexité de la traversée de la rivière, on essaie premièrement de traverser le moins souvent et de regarder les rétrécissements.

3670 Et ici, on est dans le réservoir Blanc, donc on devait le contourner et aussi, ici, il y avait une zone protégée qu'on voulait éviter. Donc le tracé, il y avait pas d'autres choix que d'être beaucoup plus long.

Donc vous comprendrez que le tracé préférentiel, c'était le plus court.

3675 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3680 Signalons aussi que dans le tracé préférentiel qu'elle vous a montré, dans la deuxième partie, on traverse la rivière là où elle est la plus étroite. Donc l'impact sera minime au niveau de la traversée.

PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:

Ça compléterait ma présentation.

3685 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

3690 Mais pour la période de construction, est-ce que les chemins d'accès et le camp qui sera construit, le camp pour les travailleurs qui sera construit pour les projets de centrales, est-ce que ce sont les mêmes qui vont servir?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui, oui, je pense que oui. Oui, oui.

3695 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il y a pas d'autres constructions de chemins d'accès?

3700 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Non, il va y avoir un arrimage entre les deux (2) groupes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3705 Est-ce que les tracés prévus longent les chemins d'accès actuels? Actuellement, est-ce qu'il y a un autre réseau de lignes dans ce secteur-là?

PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:

3710 Non. Si on parle des accès forestiers, on arrive perpendiculaire, mais il y a aucun autre tracé de ligne ou de service, il y a pas de corridor concomitant avec un autre service.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3715 Et quelle est la quantité justement de superficie boisée qui va être déboisée?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

J'aimerais bien comprendre le sens de votre question précédente.

3720

PAR LA PRÉSIDENTE:

3725 Ce que je vous demandais, est-ce que le tracé choisi, qui serait choisi ou qui a été évalué, est-ce qu'il peut tenir compte ou est-ce qu'il tient compte par exemple de chemins qui sont soit des chemins déjà construits, des chemins forestiers ou autres, ou est-ce qu'il y a déjà des tracés, des lignes existantes qui pourraient...

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3730 Non, le tracé qui est choisi, il y a différentes couches d'analyse sur le tracé, et le premier impact qu'on essaie d'éviter au maximum, c'est la proximité des chalets. Ça, c'est la première base.

3735 Ensuite, il y a les unités visuelles de paysage, qu'on essaie de conserver. Alors par exemple, on va essayer d'être le plus loin possible de la rivière, pour conserver l'unité de paysage de la rivière.

On va essayer, comme c'est le cas dans le premier tronçon, d'être le plus loin possible des chalets.

3740

Ensuite, il y a des considérations techniques, comme les traversées de lignes.

Évidemment que si on trouve un chemin, on va peut-être avoir tendance à le suivre. Mais c'est pas comme ça qu'on fait un bon tracé.

3745

Il faut mettre les unes au-dessus des autres toutes ces couches, parce qu'à la fin, c'est la superposition de toutes ces couches qui nous dit: c'est le meilleur tracé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3750

OK. Donc concernant la superficie de déboisement?

PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:

3755

Oui. Alors pour les deux (2) tracés, les deux (2) tronçons, donc si on parle du tronçon Chute-Allard à Rapides-des-Cœurs, on parle d'une superficie de dix-huit mille mètres cubes (18 000 m³) qui serait déboisée. Et pour l'autre partie de tronçon, Rapides-des-Cœurs-Rapide-Blanc, la superficie est à peu près similaire, on parle de dix-huit mille six cents mètres cubes (18 600 m³).

3760

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pour un total de, si on cumule avec le déboisement prévu pour le projet?

3765

PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:

Excusez, moi, c'est des mètres cubes, c'est des volumes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3770

C'est des volumes, c'est pas des hectares.

PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:

3775

Voulez-vous en hectares?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3780

Bien, je voulais les deux (2); je vous aurais posé les volumes après.

PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:

Cent quatre-vingts hectares (180 ha) pour le premier tronçon, et cent quatre-vingt-six (186 ha) pour le deuxième.

3785

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et donc, le cumul pour l'ensemble de déboisement pour le projet, les postes, les lignes et...

3790

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Le projet de centrales, on parlait de cinquante mille mètres cubes (50 000 m³), à peu près. Donc si vous rajoutez cinquante mille (50 000 m³) plus à peu près trente-six mille (36 000 m³), on parle aux environs de quatre-vingt-dix mille mètres cubes (90 000 m³).

3795

PAR LA PRÉSIDENTE:

Total?

3800

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui.

3805

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'aurais une question pour le ministère des Ressources naturelles. Est-ce que dans l'analyse du projet que vous faites sur l'impact sur le déboisement, autant pour les essences, les espèces, la superficie, que pour la coupe ou pour les entreprises, est-ce que vous évaluez le dossier en fonction de la totalité des surfaces déboisées?

3810

PAR Mme LIETTE PELLETIER:

Je vais répondre une première réponse, je crois que notre analyse porte sur l'ensemble de ce que vous venez de mentionner, mais je demanderais à monsieur Henri Ouellet de venir répondre plus précisément.

3815

PAR M. HENRI OUELLET:

Oui, je pense qu'on a eu les deux (2) projets séparés. C'est pas nous qui les avons reçus ici, à La Tuque, je sais qu'actuellement, on a reçu le projet pour les centrales, et ça a été analysé.

3820

Par contre, comme les tracés sont pas définitifs pour les lignes électriques, je crois pas qu'ils ont été analysés. Mais je peux pas vous répondre plus que ça, là.

3825

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais est-ce qu'actuellement, la surface qui est à déboiser pour le projet est limite, est critique par rapport à la situation actuelle?

3830

PAR M. HENRI OUELLET:

Bien, on peut pas dire que c'est une superficie très importante, on parle de quelques centaines d'hectares. Nos unités d'aménagement actuelles, on parle plus dans l'ordre de trois cent cinquante mille hectares (350 000 ha) ou cinq cent mille hectares (500 000 ha), et les futures vont être un million d'hectares (1 M ha).

3835

Donc si on le prend pour l'ensemble où on fait nos calculs, ça demeure des superficies assez limitées.

3840

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc si on cumule les deux (2) projets avec les superficies qui seraient aussi coupées pour la ligne et le poste, pour vous, ça ajoute pas une problématique en regard des superficies coupées, déboisées?

3845

PAR M. HENRI OUELLET:

Bien là, on parle de huit cents hectares (800 ha). Souvent on calcule, nous, les possibilités, mais c'est très très sommaire, à un mètre cube-hectare-année ($1 \text{ m}^3/\text{ha}/\text{a}$). La possibilité, l'effet de possibilité pour l'ensemble des essences, on pourrait dire que c'est huit cent (800 m^3) à mille mètres cubes (1000 m^3). Là, on en revient aux mètres cubes.

3850

Donc ça représente pas un volume très important, en termes de possibilité.

3855

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK. Monsieur Lefebvre, je vous repose la question, on la pose à plusieurs projets, pour quelle raison le projet a pas été analysé dans son ensemble, avec la ligne et le poste?

3860

PAR M. GILLES LEFEBVRE:

Madame Paul va répondre à cette question.

3865 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

Je voudrais seulement rappeler qu'ici, la ligne a deux cent trente (230) kV, et si on est ici ce soir, c'est uniquement à cause de l'assujettissement au Q2-R9 de la centrale.

3870 Donc dans ce cas-ci, c'est considéré comme un projet connexe et la décision de la Direction des évaluations environnementales concernant les projets connexes, c'est qu'on ne force pas les promoteurs à présenter des informations détaillées concernant ces projets.

3875 L'information au niveau du tracé est jugée acceptable, de toute façon il va y avoir une autorisation délivrée par le ministère de l'Environnement en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Il y aura là aussi une évaluation plus approfondie, je dirais plutôt plus détaillée à ce moment-là.

3880 Donc la portion ligne et poste ne tombe pas dans un vide réglementaire où le promoteur pourrait faire strictement ce qu'il veut. Il y a quand même un filet de sécurité.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3885 Quand il y a l'analyse sous la 22, est-ce que pour les répercussions des impacts sur l'ensemble des milieux, pour la ligne et le poste, est-ce qu'il y a une évaluation du cumul des impacts en regard du projet, par le ministère de l'Environnement; est-ce qu'ils vont regarder aussi les cumuls des impacts des projets des deux (2) centrales aussi?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

3890 Dans le cadre de projet autorisé en vertu de 22, le promoteur est tenu de produire ce qu'on appelle une analyse de répercussion environnementale, et le ministère de l'Environnement a le loisir de poser toutes les questions qui lui paraissent pertinentes.

3895 Je croirais pas que d'emblée, le promoteur s'engage dans cette démarche-là, mais si le ministère le jugeait nécessaire, il a toute la possibilité de poser la question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3900 Donc autrement dit, le ministère s'assure, c'est sûr que là, on n'en est plus à un examen public, mais l'évaluation des impacts par exemple, un exemple, sur une espèce qui est à la limite de l'acceptable avec certaines mesures de mitigation qui ont été proposées dans le cadre des projets à l'étude qu'on a, si le projet de ligne va mettre en question les mesures qui auraient dû être appliquées parce que ça fragilise l'espèce, vous en tenez compte?

3905

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Oui.

3910 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est dans ce sens-là, je veux dire vous cumulez cette analyse-là?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

3915

Oui, tout à fait.

3920

JOHN BURCOMBE

PAR LA PRÉSIDENTE:

3925 Monsieur Burcombe, je vous donne, même si le registre est fermé, je sais que cet après-midi, vous aviez une question sur la ligne?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3930 Oui, si vous permettez, madame la Présidente.

Je crois que j'ai remarqué que l'échéancier, c'est pour le printemps de 2007, tandis que pour les projets, c'est 2008. Alors ça, est-ce que c'est fait exprès pour alimenter les projets temporairement ou est-ce qu'il y a une raison particulière?

3935 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3940

C'est parce qu'il y a des périodes de mise en service, alors il faut que la ligne soit là à partir de la mise en service du premier groupe. Pour les essais.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3945

Oui, c'est pour les essais. Vous savez, ce qu'il expliquait tout à l'heure, que la mise en service groupe par groupe va prendre à peu près vingt-quatre (24) mois, et donc, vous avez besoin de la ligne pour déjà le début, dès le premier groupe.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3950

Bien oui, parce que l'essai, ça consiste à voir si ça arrive de l'autre côté.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3955

Vous utiliserez pas l'usine diesel de Wemotaci pour faire les essais.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3960

Ah non, non, c'est trop sale, ça fait beaucoup de boucanel

PAR LA PRÉSIDENTE:

3965

Alors donc, je comprends que la réponse, la différence d'échéancier est pour le début de la mise en service. OK, je comprends.

Monsieur Burcombe, avez-vous une autre question?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3970

C'est sur l'entretien de l'emprise, est-ce que c'est prévu d'être mécanique ou chimique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3975

Ou avec des phytocides.

Monsieur Arnaud, qu'est-ce qui est prévu, est-ce que vous avez l'information à savoir quelle est la proportion qui sera déblaiement mécanique ou l'utilisation de phytocides dans le secteur?

3980

PAR M. PATRICK ARNAUD:

J'ai pas la réponse à cette question. Je pense que ce type de ligne, qui est quand même assez loin des agglomérations, peut être entretenu par phytocides, mais ça peut être aussi par l'entretien mécanique. Ce sera une décision de Trans-Énergie.

3985

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous pensez qu'on pourrait avoir l'information sur qu'est-ce qu'ils ont prévu?

3990 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui.

3995 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Avec la proportion, que ce soit déblaiement mécanique ou phytocides.

Ça va, monsieur Burcombe?

4000 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Oui, merci.

4005 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors je vous remercie, on va maintenant clore cette première partie d'audiences publiques.

4010 Excusez-moi, je vais pas clore tout de suite, j'ai oublié, j'ai une question pour le représentant du secrétariat aux Affaires autochtones.

4015 C'est concernant les retombées concernant les projets, les retombées au niveau de l'emploi, pour entre autres les membres de la communauté de Wemotaci, je regardais aussi dans l'étude d'impact en regard de la scolarisation qu'il y a pour la communauté, j'aimerais ça vous entendre, dans ce type de projet là, quels sont les types d'emplois qui sont proposés, et dans le cadre de la formation qui est faite, on a un projet où il y a à peu près quoi, six (6) mois avant le début, la formation va se faire dans certains types, dans certains secteurs d'emplois.

4020 Est-ce qu'il y aurait pas lieu, est-ce que c'est une problématique ou est-ce qu'il y aurait pas lieu d'essayer de voir d'augmenter peut-être le niveau d'emplois, par exemple au niveau de l'arpentage ou autre, qu'on développe plus à ce niveau-là?

PAR M. RÉJEAN MORISSETTE:

4025 C'est évident qu'on se retrouve dans une situation extrêmement nouvelle et inédite pour Wemotaci, face à un projet de cette envergure-là qui exige, dans un laps de temps très rapide, une ouverture spontanément au marché du travail, face à des opportunités qui sont totalement nouvelles, et là ici, monsieur Cocoo pourra témoigner ensuite de la situation qui est vécue.

4030 L'aspect principal, dans un premier temps, c'est la communauté de Wemotaci elle-même, sa détermination, sa volonté à s'impliquer dans le processus et ça, je pense que depuis quelques années, ils ont largement démontré cette volonté-là.

4035 Maintenant, à cette étape-ci, oui, du côté du gouvernement du Québec, nous on travaille intensément, ces derniers mois, avec la communauté de Wemotaci, parce que c'est une difficulté qui exige aussi une collaboration de tout temps, moi je pense d'Hydro-Québec et des autres partenaires éventuellement privés, je pense ici aux sous-contractants, principalement, et la façon dont les processus vont se faire, une ouverture à cet objectif-là qu'on partage tous ici, au niveau local, mais qui va exiger aussi, je pense, beaucoup d'initiative sur le plan de la formation.

4040 Moi, ce que je peux vous dire, c'est qu'on travaille à ce niveau-là avec la communauté, mais que si on veut dépasser le stade des travaux usuels, que normalement on retrouve dans d'autre expériences ailleurs, les gens d'Hydro savent aussi comment ça se passe ailleurs, souvent c'est des types d'emplois assez précis, conciergerie, cuisine, travaux de sylviculture, foresterie, et qu'on veut dépasser ça et tomber dans des emplois valorisant et qui exigent une formation, et on parle de certains emplois un petit peu plus spécialisés, machinerie, opérateur, 4045 des choses comme ça, moi je pense qu'on a un travail très très sérieux à faire dans les prochains six (6) mois, et que c'est fou de prétendre actuellement, au moment où on se parle, qu'on a une garantie de succès. Je pense qu'on a encore beaucoup de travail à faire.

4050 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'aimerais entendre peut-être monsieur Cocoo, pour la communauté Wemotaci, qu'est-ce que vous en pensez de cette situation-là où, effectivement, il va y avoir des emplois, des emplois qui vont s'ouvrir pour les membres de la communauté de Wemotaci, il y a même des 4055 emplois dédiés, qui vont être réservés, si je comprends bien, je me trompe pas, monsieur Arnaud?

Bien sûr, on parle d'un projet qui débiterait dans six (6) mois, donc ça limite un peu le type d'emploi pour ce qui est de la formation, puisque j'ai vu dans l'étude d'impact que c'était un 4060 élément qui était important pour votre communauté aussi et pour Hydro-Québec.

Alors j'aimerais vous entendre là-dessus, sur le type d'emploi possible ou que permet la formation d'un projet comme celui-là.

4065 **PAR M. SIMON COOCOO:**

OK, je vais essayer d'avancer dans cette affaire-là parce que, bon, c'est mon collègue Guy Laloche qui est le plus spécialisé dans ce domaine-là.

4070 Je sais que, bon, on est à préparer, et on travaille sérieusement, à la formation, OK, surtout la formation dans le domaine des services.

On a des discussions, on a des discussions assez avancées avec Mashteuiatsh, qui est quand même une communauté qui a de l'expertise dans ce domaine-là, donc nous, on se dit,

4075 bon, c'est un domaine qu'on va profiter au maximum, donc amener les gens à travailler dans le domaine des services.

En ce qui concerne les emplois autres que les services, par exemple sur la machinerie lourde ou tout ça, on est en train de vérifier les qualifications. Ça, bon, c'est un travail qui
4080 demande quand même un temps, à vérifier chaque individu, est-ce qu'ils sont qualifiés ou non à faire tel, tel travail. Ça, bon, ça va nous prendre encore quelques mois, d'après moi, pour voir un peu la réalité exacte de la qualification des gens.

Je pense que ces deux (2) domaines-là, c'est ce qui nous intéresse le plus. Par contre,
4085 on verra pas d'électricien ou de monteur de ligne, c'est des formations qui demandent un peu plus à long terme.

Et également, nous avons des discussions, depuis quelques mois, avec Hydro-Québec pour l'ensemble des travaux qu'on pourrait exécuter. Mais je peux pas m'avancer plus que ça
4090 parce que, bon, mon collègue était plus, c'est lui qui porte le dossier à Wemotaci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va, quitte à ce que je vous achemine une autre question, s'il y a des informations
4095 supplémentaires qui étaient nécessaires.

PAR M. SIMON COOCOO:

Parfait.

4100

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci beaucoup.

4105 **PAR LA COMMISSAIRE:**

J'aurais une question pour monsieur François Fréchette, on me dit qu'il est dans la salle.

Est-ce que vous pourriez nous donner les grandes lignes du plan de développement
4110 régional du territoire public pour la Haute-Mauricie.

PAR M. FRANÇOIS FRÉCHETTE:

Oui. Bien en fait, le plan régional vient d'être adopté, c'est un plan qui regroupe en fait
4115 quatre (4) secteurs, quatre (4) territoires de développement et plusieurs secteurs de développement.

4120 Pour la région, en fait il y a sept (7) secteurs qui touchent le projet Rapides-des-Cœurs-
Chute-Allard, et puis en fait, ça concerne pas directement, je vous dirais, il y a pas, au niveau de
l'application du plan, je vous dirais dans la mise en œuvre du plan, ça touche pas directement
Rapides-des-Cœurs.

4125 On n'a pas de projet de villégiature, de développement de villégiature dans la portion qui
concerne Rapides-des-Cœurs et Chute-Allard.

PAR LA COMMISSAIRE:

4130 Donc la présence de ces deux (2) projets hydroélectriques, ça ne constituerait pas un
conflit d'usages?

PAR M. FRANÇOIS FRÉCHETTE:

4135 Pas du tout. Nous, on a fait l'évaluation, en fait on a regardé dans la portion concernée
ce qu'il y avait comme potentiel, on a des secteurs, comme je vous disais, de développement où
on a ciblé des lacs, dans les secteurs limitrophes si on peut dire, au niveau du territoire concerné
mais – en fait, ce qui pourrait être le plus concerné, ce serait la rivière comme telle, mais on a
aucun objectif de développement au niveau de la rivière Saint-Maurice comme telle.

4140 D'abord parce qu'on avait donné une affectation de production hydroélectrique, lorsqu'on
a commencé à parler du projet Rapides-des-Cœurs, il y a plusieurs années, donc on avait
soustrait cette partie-là, nous, à la villégiature.

4145 Et on était également membre au niveau de la table de la Corporation du bassin de la
rivière Saint-Maurice, où on avait convenu avec la corporation qu'on faisait aucun développement
tant et aussi longtemps que le plan directeur de l'eau était pas déposé.

4150 Donc pour cette raison-là, on n'a pas développé et on n'avait pas d'objectif non plus. Et
dans le plan que vous parliez tantôt, bien à ce moment-là, pour les trois (3) prochaines années,
on a aucun objectif de développement de la rivière Saint-Maurice, sauf peut-être quelques lacs
en périphérie, mais ça touche pas directement à la rivière Saint-Maurice.

PAR LA COMMISSAIRE:

4155 Merci.

4160

MOT DE LA FIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

4165 Alors nous allons conclure.

 Donc la deuxième partie, je vais vous parler pour la deuxième partie d'audience publique, qui permet aux citoyens de prendre position sur le projet, donc la Commission entendra l'opinion de tous ceux et celles qui le désirent le 19 octobre 2004, à compter de dix-neuf heures (19 h), à
4170 la salle des Chevaliers de Colomb à La Tuque; c'est pas la même salle qu'ici.

 Alors nous vous demandons d'indiquer à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Monique Gélinas, votre intention de déposer un mémoire. Cela facilite pour la Commission la logistique des réservations de salle.
4175

 Et vous devrez aussi nous faire parvenir vos mémoires au plus tard le 15 octobre et ce, afin de permettre à la Commission d'en faire une lecture attentive et appropriée avant le début de la deuxième partie.

4180 Lors de la présentation de votre mémoire, la Commission échangera avec vous afin de bien comprendre votre position.

 Vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission sans le présenter, les deux (2) options sont possibles. Donc on vous demande de le signaler tout simplement à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission.
4185

 Après la deuxième partie publique, l'enquête se poursuit. Ça veut dire que nous, même si on a fait les deux (2) parties publiques qui relèvent de l'aspect consultation publique, notre mandat de commission d'enquête se poursuit.
4190

 Alors la Commission rédigera son rapport pour le ministre de l'Environnement, lequel rapport fera état des constatations, de l'analyse de la Commission concernant le projet à l'étude. Je le rappelle, la décision d'autoriser ou de refuser le projet appartient au Conseil des ministres sur recommandation du ministre de l'Environnement.
4195

 Alors j'aimerais quand même remercier tout le monde, tous les participants, les citoyens qui se sont présentés, qui se sont intéressés au projet.

4200 Les personnes-ressources qui ont été présentes, qui nous ont aidés, qui vont nous aider encore beaucoup; il y a des fois, c'est plus d'intervention en audience, parfois un peu moins mais dans les questions subséquentes, on vous sollicitera sûrement, alors merci infiniment de votre présence et de votre disponibilité.

4205 Pour le promoteur et son équipe aussi, merci beaucoup de votre présence, votre disponibilité et de la célérité des réponses aux questions et des dépôts des documents.

Alors je déclare donc cette première partie de l'audience publique terminée. On se revoit dans un mois.

4210 Merci beaucoup tout le monde!

4215 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

4220